

Présentation du Compte administratif 2017

Table des matières

Le cadre comptable du compte administratif.....	3
Section d'investissement.....	6
Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté.....	7
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement.....	8
Chapitre 024 - Produits de cessions d'immobilisations.....	9
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	10
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales.....	12
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves.....	13
Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....	14
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	16
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204).....	18
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées.....	22
Chapitres 21 et 23 - Immobilisations corporelles et immobilisations en cours.....	27
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières.....	34
Section de fonctionnement.....	35
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	36
Chapitre 011 - Charges à caractère général.....	37
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.....	47
Chapitre 013 - Atténuations de charges.....	49
Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	51
Chapitres 015 et 017 - Revenu minimum d'insertion et revenu de solidarité active.....	52
Chapitre 016 - Allocation départementale personnalisée d'autonomie.....	55
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (dépenses).....	57
Chapitre 042 - Opérations ordre de transfert entre sections.....	58
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	59
Chapitre 6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus.....	69
Chapitre 66 - Charges financières.....	70
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	71
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions.....	72
Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses.....	73
Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	75
Chapitre 731 - Impositions directes.....	79
Chapitre 74 - Dotations et participations.....	82
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	87
Chapitre 76 - Produits financiers.....	90
Chapitre 77 - Produits exceptionnels.....	91
Chapitre 78 - Reprise sur amortissement et provision.....	93
Budget annexe d'assainissement.....	94
Budget annexe d'assainissement : Investissement.....	95
Budget annexe d'assainissement : Fonctionnement.....	99

Le cadre comptable du compte administratif

1. Les résultats globaux du compte administratif 2017

1.1. Le budget principal

Pour le budget principal, sections d'investissement et de fonctionnement confondues, les réalisations en mouvements budgétaires, y compris la reprise des résultats antérieurs sont les suivantes :

Dépenses	2 329 991 609,55 euros
Recettes	2 397 553 038,19 euros
Excédent comptable	67 561 428,64 euros

a) Les grandes masses du compte administratif 2016 (budget principal)

<i>million d'euros</i>	Situation réelle	Opérations d'ordre	Total
a) Excédent comptable à la clôture de l'exercice 2016 reporté			
Investissement	-92,653		-92,653
Fonctionnement	61,512		61,512
b) Affectation des résultats de fonctionnement			
Investissement	92,653		92,653
Fonctionnement	61,512		61,512
c) Recettes 2017 (hors excédent comptable reporté)			
Investissement	259,237	74,665	333,902
Fonctionnement	1 988,662	13,477	2 002,139
d) Dépenses 2017 (hors déficit reporté)			
Investissement	272,628	25,985	298,586
Fonctionnement	1 876,569	62,184	1 938,752
e) Excédent comptable à la clôture de l'exercice 2017			
Investissement	-106,044	48,707	-57,337
Fonctionnement	173,606	-48,707	124,899
Total	67,561		67,561

b) La formation de l'excédent du budget principal exercice 2017

(Millions d'euros)

	Prévisions BP+ DM + VC	Compte administratif	Écart en valeur absolue	Restes à réaliser	Excédent financier
Dépenses budgétaires totales :					
Investissement	413,598	391,239	22,358		
Fonctionnement	2 034,383	1 938,752	95,631		
Recettes budgétaires totales :					
Investissement	413,598	333,902	79,696		
Fonctionnement	2 034,383	2 063,651	-29,268		
Excédent global		67,561			67,561
Déficit d'investissement		-57,337			-57,337
Excédent de fonctionnement		124,899			124,899

1.2. Le budget annexe d'assainissement

Le budget annexe d'assainissement fait apparaître les résultats suivants (toutes sections confondues) :

(Millions d'euros)

	Budget annexe d'assainissement
Dépenses	110,635
Recettes	117,267
Excédent comptable	6,632

1.3. Les résultats tous budgets confondus

Dépenses :	2 440,626 millions d'euros
Recettes :	2 514,820 millions d'euros
Excédent comptable :	74,194 millions d'euros
Reste à réaliser en dépenses :	
Excédent financier :	74,194 millions d'euros

2. Les réalisations budgétaires pour 2017

2.1. Investissement (en mouvements réels)

(en millions d'euros)	CA 2016		Prévu 2017		CA 2017		Evolution 2016 / 2017	
	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.	Rec.
Budget principal	352,306	209,209	388,257	293,157	365,281	259,237	3,68%	23,91%
Budget annexe d'assainissement	54,107	35,214	65,108	39,539	60,865	39,163	12,49%	11,21%
Total	406,413	244,424	453,365	332,696	426,146	298,400	4,86%	22,08%

2.2. Fonctionnement (en mouvements réels)

(en millions d'euros)	CA 2016		Prévu 2017		CA 2017		Evolution 2016 / 2017	
	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.	Rec.
Budget principal	1 817,682	2 022,291	1 926,444	2 021,544	1 876,569	2 050,174	3,24%	1,38%
Budget annexe d'assainissement	25,917	51,160	27,208	52,777	25,643	53,977	-1,06%	5,51%
Total	1 843,599	2 073,451	1 953,652	2 074,321	1 902,212	2 104,151	3,18%	1,48%

Section d'investissement

Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	41,77	92,65	92,65	100,00%
Recettes				
CHARGE NETTE	41,77	92,65	92,65	

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission - Finances	41,772	92,653	92,653	100,00%

Les mouvements comptables 2017 imputés à ce chapitre correspondent à la reprise du résultat 2016.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Recettes		51,46		

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission				
- Finances		51,461		

Le virement de la section de fonctionnement à destination de la section d'investissement prévu à hauteur de 51,461 millions d'euros ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Chapitre 024 - Produits de cessions d'immobilisations

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Recettes		10,36		

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Missions :				
- Finances (<i>opération comptable de sortie de l'actif</i>)				
- Supports internes (<i>cessions foncières</i>)		10,359		

Selon la nomenclature comptable M52, les modalités de constatation des cessions d'immobilisations sont les suivantes :

- Au budget primitif, les recettes liées aux cessions sont inscrites en section d'investissement (chapitre 024) ;
- Au compte administratif, la constatation des opérations est basculée en section de fonctionnement (chapitre 77) accompagnée des mouvements liés à la sortie de l'actif et aux plus ou moins-values, imputées aux chapitres 040 (section d'investissement) et 042 (section de fonctionnement).

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	12,31	11,52	12,16	105,54%
Recettes	62,753	55,36	60,86	109,95%
CHARGE NETTE	-50,444	-43,84	-48,71	

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission : Finances				
- Transfert des subventions d'équipement	10,249	11,174	11,174	100,00%
- Moins value sur opérations de cessions	0,353		0,658	
- Remboursement anticipé des IRA	1,590			

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission : Finances				
- Dotations aux amortissements	50,599	52,486	50,740	96,67%
- Plus value sur opérations de cessions	8,208		6,476	
- Sortie de l'actif	1,352		0,975	
- Capitalisation des IRA	2,593	2,673	2,673	100%

Les réalisations à ce chapitre sont liées aux opérations comptables dites d'ordre. Elles comprennent des dépenses et des recettes.

En dépenses :

- 11,174 millions d'euros relatifs à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et à la neutralisation des amortissements ;
- 0,658 million d'euros au titre des moins-values liées aux opérations de cession ;

En recettes :

- 50,740 millions d'euros de dotations aux amortissements ;
- 7,451 millions d'euros découlant d'opérations de cession (plus-value et sortie de l'actif) ;
- 2,673 millions d'euros au titre des indemnités de remboursement anticipé suite à la renégociation d'emprunts structurés.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	15,098	13,82	13,8	99,85%
Recettes	15,098	13,82	13,8	99,85%
CHARGE NETTE	0,000	0	0	

Principales dépenses et recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Missions :				
– Finances	14,838	13,821	13,801	99,85%
– Supports internes	0,260			
– Remboursement anticipé des IRA	1,590			

Ce chapitre recouvre des mouvements liés au patrimoine. Le Département, après un travail de recensement complet, et conformément à l'instruction budgétaire M52, intègre désormais dans son patrimoine les frais d'études effectuées en vue de la réalisation d'investissements.

Cette intégration comptable a porté sur un montant de 13,801 millions d'euros en 2017.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Recettes	65,24	118,863	118,863	100,00%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission				
- Finances	65,24	118,863	118,863	100,00%

Ce chapitre recouvre les fonds globalisés d'investissement, à savoir :

- le fonds de compensation relatif à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 26,209 millions d'euros s'appuyant sur les réalisations 2017 ;
- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 à la couverture du besoin d'investissement du budget principal, s'établissant à 92,653 millions d'euros.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses (annulation de titres)	0,91	0,76		
Recettes	40,795	35,776	26,436	73,89%
CHARGE NETTE	-39,886	-35,016	-26,436	

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Missions :				
- Écologie urbaine	0,191	1,410	0,120	8,53%
- Éducation et jeunesse	13,061	9,105	9,995	109,77%
- Réseau routier et mobilité durable	21,337	16,624	9,298	55,93%
- Supports internes	6,115	8,513	6,937	81,48%

1. Mission Ecologie urbaine

Les recettes perçues en 2017 à hauteur de 0,120 million d'euros sont liées aux études biodiversité du parc de la Bergère (0,045 million d'euros) et aux travaux d'amélioration des parcs Georges Valbon et de la Haute-Ile.

2. Mission Education et jeunesse

Les recettes perçues en 2017 s'élèvent à 9,995 millions d'euros dont :

- 8,030 millions d'euros de dotation départementale des collèges (DDEC),
- 1,565 million d'euros de l'Etat dans le cadre du plan numérique national,
- 0,400 million d'euros de subventions au titre des constructions.

3. Mission Réseau routier et mobilité durable

Les recettes s'établissent à 9,298 millions d'euros, relatives pour une large part aux opérations d'infrastructures de transport en commun (6,057 millions d'euros).

3.1. Programme Circulations douces et cadre de vie

Ce programme regroupe les subventions régionales reçues à hauteur de 0,568 million d'euros au profit du développement des itinéraires cyclables, notamment la poursuite des travaux d'aménagement de la piste du canal de l'Ourcq.

3.2. Programme PDU et infrastructures de transport en commun

Concernant le programme PDU et infrastructures de transport en commun, les recettes s'élèvent à 6,057 millions d'euros et se ventilent de la façon suivante :

- 2,955 millions d'euros de la Région pour la réalisation des infrastructures de tramways dont 1,986 million d'euros pour le T8 et 0,968 million d'euros pour le T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay ;
- 0,369 million d'euros de participation de l'Etat à la réalisation du T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay ;
- 1,412 million d'euros de la Région en faveur du programme GERFAUT 2, outil de gestion et de régulation des feux ;
- 1,156 million d'euros pour l'amélioration de la circulation des bus comprenant principalement 0,905 million d'euros pour des mises aux normes d'utilisation des fauteuils roulants et 0,147 million d'euros pour l'aménagement d'accès aux transports de la gare du Raincy.

3.3. Programme Réseau routier

Au titre du réseau routier, 2,673 millions d'euros ont été perçus en 2017 dont :

- 1,074 million d'euros affectés au développement et à la modernisation du domaine routier et intégrant notamment 0,772 million d'euros pour le prolongement de la RD28, ainsi que 0,302 million d'euros de subventions pour des études et des travaux de requalification de la RD117 et de l'ex-RN 370,
- 1,599 million d'euros en faveur des aménagements sécuritaires notamment aux abords des collèges.

4. Mission Supports internes

Les recettes réalisées en 2017 s'établissent à 6,937 millions d'euros et sont principalement constituées de :

- la participation d'IDF Mobilités au déplacement des locaux de la DEA à Rosny-sous-Bois à hauteur de 4,883 millions d'euros ;
- 0,770 million d'euros de la Caisse d'allocations familiales au titre des travaux en crèches, dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité ;
- 1,283 million versés par l'Etat pour les travaux menés pour la sécurisation de l'Hôtel du Département et des autres sites départementaux.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	121,275	74,09	73,72	99,50%
Recettes	103,070	118,539	112,710	95,08%
CHARGE NETTE	18,205	44,502	38,986	87,61%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission Finances				
- Remboursement en capital des emprunts	59,726	65,105	64,676	99,34%
- Contrat de partenariat	8,549	8,986	9,048	100,69%
- Refinancement d'emprunt	53,000			

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission Finances				
- Emprunt d'équilibre	48,480	118,524	112,710	95,09%
- Refinancement d'emprunt	54,590			

En dépenses :

- 64,676 millions d'euros au titre du remboursement en capital du stock de la dette, en augmentation de 8,29% par rapport à 2016 du fait de l'augmentation sensible du stock de dette ;
- 9,048 millions d'euros correspondant au remboursement en capital des loyers financiers des contrats de partenariat.

En recettes :

112,710 millions d'euros au titre de l'emprunt :

- 67,71 millions d'euros proviennent de financeurs publics : la Caisse des Dépôts et Consignations a prêté au Département 7,71 millions d'euros à taux 0 sur 20 ans et il a été levé 60 millions d'euros auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe à un taux fixe de 1,33 % sur la même durée ;
- 45 millions d'euros, est issu d'emprunts liés à la renégociation en juillet des derniers produits toxiques détenus par le Département qui n'a désormais plus de produits dangereux dans son encours.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	12,795	21,64	16,56	76,52%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Missions :				
- Culture, patrimoine, archives	0,184	0,211	0,176	83,58 %
- Développement urbain	0,624	0,690	0,252	36,54 %
- Écologie urbaine	0,484	1,275	0,496	38,62 %
- Éducation et jeunesse	2,391	3,560	2,765	77,66 %
- Pilotage et modernisation	3,301	3,815	3,597	94,28 %
- Réseau routier et mobilité durable	5,349	10,758	8,655	80,46 %
- Supports internes	0,430	0,570	0,478	83,77 %

1. Mission Culture, patrimoine, archives

Les crédits affectés à cette mission ont été consommés à hauteur de 0,176 million d'euros. Ils se repartissent principalement entre les programmes suivants :

1.1. Programme Archives

Les crédits consommés en 2017 pour la direction des archives départementales se sont élevés à 0,056 million d'euros et ont été utilisés pour la poursuite du travail de numérisation des archives qui lui sont confiées.

1.2. Programme Culture

Les crédits utilisés en 2017 ont atteint 0,048 million d'euros et ont été consacrés aux études de préfiguration du Grand Projet Image (0,027 million d'euros) et aux droits de reproduction (cessions de droits et droits de diffusion) lors des présentations de certaines œuvres de la collection départementale d'art contemporain (0,021 million d'euros).

1.3. Programme Patrimoine

En 2017, les crédits utilisés au titre de ce programme se sont élevés à 0,072 million d'euros et ont concerné notamment les études techniques réalisées pour la connaissance et la préservation de la mémoire du patrimoine contemporain (essentiellement du patrimoine architectural) pour un montant total de 0,028 million d'euros.

2. Mission Développement Urbain

En 2017, une enveloppe financière de 0,252 million d'euros a été consacrée à la poursuite de la consultation internationale pour l'aménagement du quartier métropolitain sur Dugny /La Courneuve (0,114 million), ainsi que des frais d'études d'urbanisme et du pôle gare des six routes de La Courneuve.

3. Mission Écologie urbaine

Les réalisations 2017 s'élèvent à 0,496 million d'euros et ont été destinées :

- aux études en matière de biodiversité (0,172 million d'euros) ;
- aux études liées à l'insertion, l'aménagement des parcs départementaux et des liaisons vertes (0,251 million d'euros) ;
- aux études concernant les sites extérieurs tels que les crèches, les PMI et Champs-sur-Marne (0,055 million d'euros).

4. Mission Éducation et jeunesse

Une enveloppe de 2,765 millions d'euros de crédits d'études et d'acquisitions de logiciels a été utilisée en 2017 pour poursuivre :

- des études de constructions neuves et rénovations des collèges pour un montant de 2,176 millions d'euros ;
- le déploiement des environnements numériques de travail et du raccordement en très haut débit des collèges pour un montant de 0,589 million d'euros.

5. Mission Pilotage et modernisation

5.1. Programme : Systèmes d'informations

Le montant total de crédits utilisés en 2017 au titre de ce programme a atteint 3,557 millions d'euros, ces crédits ont été consacrés :

- aux achats de logiciels en vue d'assurer la maintenance et les évolutions des applications informatiques utilisées par les services départementaux pour un montant total de 1,598 million d'euros, et notamment les logiciels utilisés par les services sociaux (0,798 million d'euros), le logiciel de gestion des ressources humaines (0,410 million d'euros) ;
- aux acquisitions de logiciels destinés à la Mission innovation numérique pour un montant de 0,868 million d'euros en lien avec la poursuite des processus de dématérialisation à l'œuvre dans les processus administratifs de notre collectivité ;
- à la réalisation des études techniques et aux achats de logiciels destinés à la sécurité des installations informatiques (et notamment au maintien opérationnel des serveurs informatiques) auxquels 0,666 million d'euros aura été consacré ;
- aux acquisitions de logiciels destinés à équiper les matériels de micro-informatique et de reprographie numérisée mis à disposition des services départementaux pour un montant de 0,425 million d'euros.

6. Mission Réseau routier et mobilité durable

Les crédits réalisés pour la mission réseau routier et mobilité durable, à hauteur de

8,655 millions d'euros, relèvent essentiellement du Plan de Déplacement Urbain et des infrastructures de transport en commun (6,932 millions d'euros).

6.1. Programme Circulations douces et cadre de vie

Les études réalisées en 2017 à hauteur de 0,289 million d'euros portent sur :

- l'aménagement des itinéraires cyclables (0,241 million d'euros) ;
- la protection contre les nuisances phoniques, notamment sur les axes de l'ex-RN3 à Pantin/Bondy/Pavillons-sous-Bois/Livry-Gargan (0,048 million d'euros).

6.2. Programme PDU et Infrastructures de transports en commun

Les crédits réalisés à hauteur de 6,932 millions d'euros se répartissent essentiellement de la manière suivante :

- 6,047 millions d'euros relatifs aux études pour les infrastructures de transports en commun :
- le prolongement de la ligne du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay (1,547 million d'euros),
- la participation liée aux études du Tram'Y (2,906 millions d'euros), le projet de requalification de l'ex-RN3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois (1,500 million d'euros),
- 0,224 million d'euros d'études relatives au dispositif GERFAUT 2 et à l'optimisation de la circulation par des données de trafic ,
- 0,594 million d'euros pour les études en matière de franchissement (franchissement de l'île-Saint-Denis et passerelle des Jardins perdus d'Aulnay),
- 0,067 million d'euros consacré aux études pour l'amélioration de la circulation des bus.

6.3. Programme Réseau routier

Par ailleurs, des crédits d'études à hauteur de 1,434 million d'euros ont été affectés aux actions suivantes :

- La mise en sécurité du réseau (0,959 million d'euros)

- 0,414 million d'euros pour les études d'aménagements sécuritaires ;
- 0,440 million d'euros liés aux études diverses d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art ;
- 0,075 million d'euros pour les études concernant les réparations de berges ;
- 0,021 million d'euros pour les moyens communs et fonciers.

- Le développement et modernisation du réseau de voirie départementale (0,202 million d'euros) dont la plus grande partie est destinée aux relevés topographiques réalisés sur le réseau de voirie (0,190 million d'euros).

7. Mission Supports internes

7.1. Programme Bâtiments départementaux

Les études réalisées au titre de ce programme s'élèvent à 0,478 million d'euros dont :

- 0,194 million d'euros au titre du déplacement des locaux de la direction de l'eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois dans le cadre du projet de prolongement de la ligne 11 ;
- 0,254 million d'euros au titre des frais d'études préalables aux travaux de construction et de rénovation des bâtiments administratifs ;

- 0,029 million d'euros au titre des frais d'insertion pour des marchés de travaux de modernisation et de grosses réparations.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	35,165	32,638	28,638	87,74%
Recettes	0,038		0,006	
CHARGE NETTE	35,127	32,638	28,629	

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Missions :				
- Autonomie	0,461	0,461	0,461	100,00%
- Citoyenneté active et Sport	2,212	3,051	2,656	87,06%
- Conduite de l'action départementale	1,955	2,600	2,243	86,27%
- Culture, patrimoine, archives	0,503	1,295	1,074	82,92%
- Développement urbain	22,692	19,242	18,484	96,07%
- Education et jeunesse	2,472	2,207	0,239	47,08%
- Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,524	0,715	0,382	53,45%
- Enfance et famille	0,745	1,104	0,915	82,83%
- Pilotage et modernisation	0,100	1,080	0,652	60,38%
- Réseau routier et mobilité durable	2,274	0,369	0,218	59,17%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission				
- Développement et urbain (OPAH/FIQ)	0,038		0,006	%

1. Mission Autonomie

1.1. Programme Personnes âgées

L'exercice 2017 a vu la poursuite des actions déjà engagées à hauteur de 0,409 million d'euros. Les actions financées concernent :

- l'humanisation et la mise aux normes de l'EHPAD et de l'USLD publics «les Ormes» à

Montfermeil (0,039 million d'euros) ;

- l'aide à la réalisation de travaux au sein de l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville (0,130 million d'euros) ;
- la poursuite du financement des travaux engagés concernant l'EHPAD Saint-Joseph à Noisy-le-Grand (0,110 million d'euros) et l'EHPAD porté par SOS et Soins à Aulnay-sous-Bois (0,130 million d'euros).

1.2. Programme Personnes handicapées

Un budget de 0,053 million a été également consacré au soutien à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Arc en ciel à Tremblay-en-France.

2. Mission Citoyenneté active et Sport

2.1. Programme Sport et loisirs

Les crédits utilisés pour ce programme en 2018 se sont élevés au total à 2,656 millions d'euros, ils ont notamment permis :

- de poursuivre le soutien départemental à la réhabilitation des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis au travers du « Plan de Rattrapage des Équipements Sportifs (PRES) auquel a été consacré 1,530 million d'euros permettant d'apporter pour l'exercice 2017 un subventionnement à 40 opérations de rénovation ;
- d'apporter les premières aides financières destinées à la réhabilitation des piscines décidées dans le cadre du « Plan Piscine » qui ont concerné la piscine Rousseau à Stains (0,120 million d'euros) et la piscine Le Canyon à Epinay-sur Seine (0,376 million d'euros) ;
- d'apporter sa contribution aux travaux de gros entretien des terrains sportifs de Marville et de Bobigny via la subvention versée au Syndicat interdépartemental de gestion des parcs de sports (SIGPS) (0,250 million d'euros) ;
- d'apporter un soutien exceptionnel d'une part à la rénovation du gymnase Pablo Neruda à Gagny (0,200 million d'euros) et d'autre part, à la réalisation de travaux pour l'amélioration du siège du District de football (0,100 million d'euros).

3. Mission Conduite de l'action départementale

3.1. Programme : Stratégie budgétaire et financières

Les crédits consommés à ce titre en 2017 ont concerné la participation départementale aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris à hauteur de 1,445 million d'euros.

3.2. Programme : Stratégie budgétaire et financières

0,705 million d'euros ont été consacrés au versement de subvention en annuité au bénéfice de l'office départemental HLM « Seine-Saint-Denis Habitat ».

3.3. Programme : Marketing territorial et Mécénat

La mise en place en 2017 d'une délégation du Marketing territorial et du Mécénat visant

notamment à faire vivre la marque territoriale « In Seine-Saint-Denis » a permis l'organisation d'un appel à projet pour valoriser les talents issus du Département. 16 porteurs de projets ont ainsi été subventionnés pour développer leur activité pour un montant total de 0,093 million d'euros.

4. Mission Culture, patrimoine, archives

4.1. Programme Culture

En 2017, les crédits consommés à ce titre ont atteint au total un montant de 1,074 million d'euros qui ont été utilisés :

- pour soutenir la rénovation de la MC93 (0,675 million d'euros) et la modernisation de ses équipements scéniques (0,250 million d'euros) à Bobigny ;
- pour la rénovation du Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis (annuité de subvention 2017 : 0,048 million d'euros) ;
- pour la rénovation du cinéma Le Trianon à Noisy-le-Sec (annuité de subvention 2017 : 0,050 million d'euros) ;
- pour la réalisation des ateliers Médicis, préfiguration de l'équipement Culturel implanté à Clichy-sous-Bois (0,050 million d'euros).

5. Mission Développement urbain

L'ensemble des subventions versées en 2017 s'élève à 18,485 millions d'euros en diminution de 18,54% par rapport à l'exercice 2016 (22,692 millions d'euros). Cependant, les crédits consacrés à la mobilité métropolitaine sont en hausse de 7,7 % afin d'améliorer et de développer des réseaux de transports. En contrepartie, 0,006 million d'euros de recettes ont été comptabilisées au titre d'un remboursement d'une subvention non consommée par le FIQ de Stains.

Les réalisations se répartissent comme suit :

5.1. Programme Aménagement et mobilité métropolitaine

Les crédits réalisés dans le cadre de ce programme s'élèvent à 11,299 millions d'euros relatifs à des projets urbains soutenus par le Département :

- le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen pour un montant de 5,928 millions d'euros au titre d'un appel de fonds ;
- le prolongement de la ligne 12 (phase 1 et 2) pour un montant de 3,284 millions d'euros ;
- le prolongement de la ligne 11 pour un montant de 2,088 millions d'euros.

5.2. Programme Habitat et politique de la ville

La réalisation s'établit à 7,187 millions d'euros et se répartit de la manière suivante :

- Pour l'habitat durable et innovant, au titre du logement social un montant de 6,146 millions d'euros destiné à :

- la poursuite du soutien à l'Office Public de l'Habitat 93 à hauteur de 5,500 millions d'euros,

- la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs sur la base du principe d'une aide aux bailleurs sociaux d'un montant de 5 000 euros par logement social neuf à hauteur de 0,646 million d'euros.
- Pour l'habitat durable et innovant, au titre de la réhabilitation du parc privé un montant de 1,040 millions d'euros destiné à :
- la poursuite des programmes OPAH/FIQ engagés dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens : 0,271 million d'euros,
 - l'aide aux propriétaires occupants : 0,248 million d'euros au titre du dispositif ACGPO et 0,521 million d'euros au titre du dispositif Renov'Habitat.

6. Mission Éducation et jeunesse

En faveur de l'éducation et de la jeunesse, les subventions versées s'élèvent quant à elles à 0,239 millions d'euros, elles ont été principalement destinées :

- pour 0,125 million d'euros aux subventions de premiers équipements dans les collèges,
- pour 0,070 million d'euros aux subventions de remise à niveau des équipements des collèges ;
- 0,044 million d'euros au titre de la restauration scolaire.

Près de 0,301 million d'euros ont été perçues au titre d'une récupération sur une avance de travaux.

7. Mission Emploi, insertion et attractivité territoriale

Les crédits réalisés s'établissent à 0,382 million d'euros et se déclinent de la manière suivante :

- 0,132 million d'euros au titre des actions de recherche et de soutien aux pôles de compétitivité ;
- 0,165 million d'euros au titre des subventions accordées à des appels à projets dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- 0,050 million d'euros au titre du «fonds d'amorçage» (avances remboursables) afin de financer les porteurs de projets et créateurs d'entreprises innovants hébergés au sein des incubateurs et pépinières d'entreprises de la Seine-Saint-Denis, en lien avec le dispositif régional ;
- 0,035 million d'euros au titre du dispositif deuxième chance contribuant au financement d'actions de formation.

8. Mission Enfance et famille

Un budget de 0,915 million d'euros a permis de soutenir les programmes suivants :

8.1. Programme Accueil de la petite enfance

Les dépenses réalisées sur ce chapitre s'élèvent à 0,807 million d'euros, s'inscrivant dans le

cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité.

Ce budget a été consacré aux actions et aux dispositifs suivants :

- 0,182 million d'euros au titre du fonds départemental de développement de l'accueil collectif (FODDAC) ;
- 0,625 million d'euros en faveur des gestionnaires d'établissements de la petite enfance et les maisons d'assistants maternels (MAM).

8.2. Programme Protection maternelle et infantile, planification familiale

Pour la protection maternelle et infantile, les réalisations financières s'établissent à 0,108 million d'euros. Elles intègrent notamment :

- la poursuite du versement des aides attribuées concernant la construction et la rénovation de trois centres de PMI à Saint-Denis (0,038 million d'euros) ;
- le soutien à la construction de la Maison d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes à Saint-Denis (0,015 million d'euros) ;
- le soutien attribué à la commune de Neuilly-sur-Marne pour le relogement de la PMI Dunant dans la maison de la petite enfance (0,054 million d'euros).

9. Mission Réseau routier et mobilité durable

La réalisation des crédits s'établit à hauteur de 0,218 million d'euros.

9.1. Programme Circulations douces et cadre de vie

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, un budget de 0,130 million d'euros a été consacré aux actions de maîtrise du bruit, notamment le long de l'ex-RN3 à Pantin.

9.2. Programme Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

0,088 million d'euros ont été consacrés à la réalisation du T8 (0,044 million d'euros) et à l'insertion urbaine de l'ex RN3 (0,044 million d'euros).

10. Mission Supports internes

S'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité, une subvention de 0,510 million d'euros. En contrepartie, près de 0,917 million d'euros ont été perçues au titre d'un remboursement sur les avances pour le déplacement des locaux DEA.

11. Mission : Pilotage et modernisation

11.1. Programme Innovation et territoires numériques

Les crédits mobilisés à ce titre en 2017 se sont élevés à 0,652 million d'euros et ont été consacrés au subventionnement de la délégation de service public en matière de déploiement du réseau de très haut débit (THD) portée par DEBITEX.

Chapitres 21 et 23 - Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	140,302	164,194	154,056	93,86%
Recettes	0,044	0,005	1,217	100,00%
CHARGE NETTE	140,258	164,189	152,893	

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Missions :				
- Citoyenneté active et sport	0,113	1,220	0,772	63,29%
- Culture, patrimoine, archives	0,118	0,835	0,692	82,90%
- Ecologie urbaine	5,735	7,679	6,677	86,95%
- Education et jeunesse	67,907	82,751	81,529	98,52%
- Enfance et famille	0,355	0,441	0,400	90,70%
- Pilotage et modernisation	4,711	2,587	2,301	88,94%
- Réseau routier et mobilité durable	44,325	40,174	33,729	83,96%
- Supports internes	16,839	28,271	27,841	98,48%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission				
- Education et jeunesse	0,044	0,005	0,301	100 %
- Supports internes			0,917	

1. Mission Citoyenneté active et Sports

Les dépenses réalisées ont représenté en 2017 un volume de crédits de 0,772 million d'euros ; ces crédits ont été principalement consacrés aux travaux de réalisation d'un « parcours-santé » au sein du Parc Georges Valbon à La Courneuve (0,703 million d'euros),

ainsi qu'aux achats de matériels et aux travaux de gros entretien des équipements sportifs départementaux (0,069 million d'euros).

2. Mission Culture, patrimoine, archives

Les dépenses imputées à ce chapitre se sont élevées en 2017 à 0,692 million d'euros répartis entre les programmes suivants :

2.1. Programme Archives

Les crédits mobilisés en 2017 pour ce programme se sont élevés à 0,071 million d'euros, ils ont été utilisés pour acquérir des matériels et mobiliers nécessaires au dépôt et au traitement des archives (0,038 million d'euros), ainsi qu'aux travaux de restauration des collections (0,023 million d'euros) et aux acquisitions d'ouvrages anciens (0,010 million d'euros).

2.2. Programme Culture et Patrimoine culturel

Les dépenses réalisées à hauteur de 0,621 million d'euros ont contribué essentiellement à :

- la construction d'une réplique de maison danubienne implantée au sein de l'archéosite de la Haute-Ile à Neuilly-sur Marne (0,455 million d'euros) ;
- les acquisitions d'œuvres d'art pour enrichir la collection départementale d'art contemporain (0,077 million d'euros).

3. Mission Écologie urbaine

Les réalisations à hauteur de 6,676 millions d'euros relèvent intégralement du programme biodiversité et nature en ville. Elles connaissent une progression de 16,40% par rapport à l'exercice précédent.

Les crédits réalisés se déclinent au travers des axes suivants :

L'accueil, l'intensification et la diversification des usages des parcs départementaux (4,472 millions d'euros) :

Outre l'acquisition de matériels (0,332 million d'euros), des travaux d'amélioration ont été réalisés à hauteur de 4,151 millions d'euros, ils ont permis :

- au parc Georges Valbon, la réalisation de travaux sur des aires de jeux, la sécurisation des lieux (accès, buvettes...) et la mise en place de dispositifs informationnels (1,710 million d'euros) ;
- au parc du Sausset, la poursuite de la mise en accessibilité, l'entretien des voiries, des aires de jeux et sanitaires (1,088 million d'euros), ainsi que la mise en place du Wifi (0,044 million d'euros) ;
- au niveau des autres parcs urbains à hauteur de 1,076 million d'euros pour la poursuite de la réfection d'allées et de parkings, des travaux de clôture et de sécurisation ;
- l'aménagement de liaisons, la mise en place de barrières, l'installation du Wifi au parc Jean Moulin Les Guilands, la rénovation d'une buvette et la création d'un restaurant au parc Georges Valbon pour 0,221 million d'euros.

L'intégration des parcs départementaux dans la ville et développement des liaisons vertes

(2,203 millions d'euros) comprenant :

- une enveloppe financière de 1,406 million d'euros affectée aux travaux d'aménagement des parcs, dont 0,850 million d'euros de travaux au sein du Parc de la Fosse Maussoin afin de sécuriser d'anciennes carrières ;
- une enveloppe de 0,599 million d'euros pour les travaux relatifs aux espaces extérieurs des crèches et des PMI s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité en accompagnement des travaux menés sur les bâtiments ;
- une enveloppe de 0,190 million d'euros destinée au renouvellement de plantations d'arbres d'alignement dans le cadre des Continuités Vertes.

4. Mission Éducation

Les réalisations 2017 s'élèvent à 81,529 millions d'euros et réparties entre l'Accueil des collégiens et de la communauté éducative (81,452 millions d'euros) et le projet éducatif départemental (0,076 million d'euros).

4.1. Programme Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Les crédits réalisés s'établissent à 81,452 millions d'euros dans le cadre de la poursuite du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) et du Plan Ambition Collèges (PAC) en augmentation de 20% par rapport à l'exercice précédent.

Ces crédits ont permis la poursuite des travaux de rénovation dans le cadre du Plan Ambition Collèges, soit un montant de 24,166 millions d'euros réalisés.

Les réalisations 2017 recouvrent également 51,063 millions d'euros d'opérations dans le cadre du programme de constructions neuves et rénovations :

- la poursuite de la rénovation du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen pour un montant de 0,505 million d'euros ;
- la rénovation avec extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte pour un montant de 7,585 millions d'euros ;
- la poursuite de la construction du 6ème collège d'Aubervilliers pour un montant de 6,493 million d'euros ;
- l'accélération de la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin pour un montant de 5,528 million d'euros (1,256 million en 2016) ;
- les loyers relatifs aux gros entretiens ainsi que les frais de notaire pour l'acquisition d'un terrain auprès de Plaine Commune pour un montant de 1,934 million d'euros (contrats de partenariat) ;
- la participation du Département aux contrats de partenariat dans le cadre du PAC pour un montant de 16,442 millions d'euros (collèges à Livry-Gargan, Montreuil et Aulnay-sous-Bois).

En complément, 0,453 million d'euros ont été dépensés pour l'acquisition de matériel et de mobilier scolaire.

4.2. Programme Projet Éducatif Départemental

Les réalisations budgétaires de ce programme d'un montant de 0,076 million d'euros recouvrent essentiellement l'acquisition de matériel de restauration.

5. Mission Enfance et famille

5.1. Programme Accueil de la petite enfance

Les crédits consommés en 2017 ont représenté un montant de 0,310 million d'euros pour l'achat de mobiliers et d'équipements spécifiques aux crèches en vue du renouvellement et de l'équipement des établissements rénovés (Plan petite enfance et parentalité).

5.2. Programme Aide sociale à l'enfance

Un budget de 0,021 million d'euros a été consacré à l'acquisition de mobilier pour enfants.

5.3. Programme Protection maternelle et infantile

En faveur des équipements de PMI, les dépenses relatives à l'acquisition de mobilier pour enfants et de matériels spécifiques se sont établies à 0,070 million d'euros.

6. Mission Réseau routier et mobilité durable

Les réalisations 2017 s'élèvent à 33,729 millions d'euros ; elles ont été affectées aux programmes suivants :

6.1. Programme Circulations douces et cadre de vie

Les réalisations s'établissent à 3,486 millions d'euros, elles ont permis de réaliser dans le cadre du plan de mobilité durable :

- des travaux d'aménagement favorisant la marche (1,364 million d'euros) ;
- des travaux d'aménagements cyclables (2,122 millions d'euros).

6.2. Programme PDU et Infrastructures de transport en commun

En 2017, les réalisations financières à hauteur de 11,548 millions d'euros ont permis d'accompagner la réalisation des infrastructures suivantes :

- la réalisation des infrastructures de tramways et BHNS (6,212 millions d'euros) :
 - 1,931 million d'euros pour le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay dont 1,690 million d'euros au titre des acquisitions foncières,
 - 0,954 millions d'euros pour les travaux l'opération T8 (TramY),
 - 0,155 million d'euros pour des travaux d'aménagement autour de la RD 44,
 - 1,079 million d'euros, pour les aménagements nécessaires à la remise à niveau des équipements sur la ligne historique du T1.
- la poursuite de la modernisation de l'outil de gestion et de régulation des feux «GERFAUT 2» à hauteur de 1,512 million d'euros,
- l'amélioration de la circulation des bus à hauteur de 3,824 millions d'euros recouvrant :
 - 1,573 million d'euros pour l'amélioration des points d'arrêts des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite,
 - 0,890 million d'euros pour des travaux de mise aux normes et d'amélioration des conditions de circulation des lignes de bus,
 - 1,361 million d'euros pour la poursuite des travaux du comité d'axe et la requalification de la ligne 143.

6.3. Programme Réseau routier

En matière de réseau routier, les crédits réalisés s'établissent à 18,695 millions d'euros et se

ventilent entre les actions suivantes :

- la mise en sécurité du réseau (13,841 millions d'euros) :
 - les aménagements sécuritaires pour un montant de 3,779 millions d'euros, dont ceux spécifiques aux abords des collèges (1,903 million d'euros) ;
 - la rénovation et le renforcement de l'éclairage public, prestation qui contribue également aux enjeux de sécurité et à la qualité de l'espace public pour un montant de 1,160 million d'euros ;
 - la maintenance et l'exploitation du patrimoine, afin de poursuivre les travaux de remise en état des voiries départementales, de la signalisation tricolore et des ouvrages d'art pour un montant de 8,202 millions d'euros ;
 - les grosses réparations des berges pour un montant de 0,350 million d'euros ;
 - l'acquisition de véhicules techniques pour 0,210 million d'euros ;
 - les moyens communs nécessaires à l'activité de la direction pour un montant de 0,141 million d'euros essentiellement liés à l'acquisition de matériel et de véhicules techniques.
- le développement et la modernisation du réseau de la voirie départementale (4,854 millions d'euros) recouvrant :
 - les travaux de jalonnement pour un montant de 0,114 million d'euros ;
 - la poursuite de la RD28 prolongée à l'Est afin d'assurer sa mise en service à l'horizon de l'ouverture du service voyageur de la Tangentielle Nord pour un montant de 2,849 millions d'euros ;
 - les travaux de requalification concernant les travaux d'aménagement de l'ex-RN2, de la RD32, de l'ex-RN302 à Montreuil (1,891 million d'euros) et des travaux d'aménagement des grands projets urbains dans le cadre du Plan mobilités durables (0,360 million d'euros).

7. Mission Ressources humaines

Les dépenses réalisées à hauteur de 0,047 million d'euros sont principalement liées aux prêts consentis aux agents départementaux, principalement des prêts à caractère sociaux (0,039 million d'euros), mais aussi des prêts destinés à favoriser l'achat de véhicules électriques (0,009 million d'euros).

8. Mission Supports internes

8.1. Programme Bâtiments départementaux

Les réalisations 2017 s'élèvent à 25,409 millions d'euros, elles progressent de 75,79% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution concerne principalement les opérations de déplacement des locaux DEA, les travaux de reconstruction du garage départemental ainsi que la déconstruction des bâtiments de la Cité 2.

- 15,611 millions d'euros relatifs aux opérations de constructions et de rénovations lourdes comprenant :
 - 3,473 millions d'euros de crédits principalement fléchés dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité ;
 - 10,746 millions d'euros de crédits destinés à la construction de nouveaux bâtiments pour le relogement des installations techniques des locaux de la DEA dans de nouveaux bâtiments ;

- 1,150 million d'euros de crédits destinés à la poursuite des travaux de reconstruction du garage départemental ;
- 0,214 million d'euros concernant la rénovation lourde de l'immeuble Picasso ;
- 0,022 million d'euros au titre du relogement des CDDPS.
- 9,798 millions d'euros affectés aux travaux de modernisation et de grosses réparations dont :
 - 4,699 millions d'euros au titre du Plan Petite Enfance et Parentalité incluant 2,076 million d'euros pour l'amélioration des conditions de travail ainsi que 2,623 millions d'euros pour les travaux d'accessibilité et de modernisation énergétique pour les crèches, les établissements de PMI, de service social et d'aide sociale à l'enfance ;
 - 0,098 million d'euros au titre de la sécurisation des sites départementaux ;
 - 1,465 million d'euros au titre de l'aménagement de l'Européen 2, suite aux transferts de services provenant de la Cité 2 et de l'immeuble Diderot ;
 - 2,116 millions d'euros pour les travaux de déconstruction des immeubles de la Cité 2 ;
 - 1,420 million d'euros pour des travaux de rénovation et de modernisation sur l'ensemble des autres sites.

8.2. Programme Logistique

Les dépenses s'élèvent à 0,376 million d'euros en 2017. Elles sont réparties de la manière suivante :

- 0,281 million d'euros pour l'acquisition de matériel en cuisine et le renouvellement mobilier ;
- 0,021 million d'euros pour l'achat de matériel de reprographie ;
- 0,074 million d'euros d'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile, un acte qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

8.3. Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les crédits utilisés à ce titre en 2017 s'élèvent à 2,020 millions d'euros et ont permis notamment d'acquérir des terrains à l'Ile-Saint-Denis (1,772 million d'euros) et à Neuilly-sur-Marne (224 avenue Jean Jaurès : 0,422 million d'euros), ainsi que la finalisation du processus d'échanges de terrains avec la commune de Bobigny (0,248 million d'euros).

9. Mission : Pilotage et modernisation

9.1. Programme : Systèmes d'information

Les réalisations pour l'exercice 2017 s'élèvent à 2,301 millions d'euros, ces crédits ont principalement été consacrés :

- aux opérations de maintien opérationnel des infrastructures informatiques des services départementaux pour un montant total de 1,996 million d'euros, au titre desquelles ont notamment été poursuivi : le déploiement de l'internet à très haut débit (THD) dans les sites déconcentrés de l'administration départementale (1,030 million d'euros), le déploiement de la téléphonie sous internet (TOIP : 0,240 million d'euros), les acquisitions de matériels et travaux sur réseaux pour la sécurisation des systèmes informatiques (0,167 million d'euros) ou encore les acquisitions et travaux pour la maintenance lourde des réseaux informatiques et des infrastructures de

communication (0,206 million d'euros) ;

- aux renouvellements des matériels informatiques (bureautique et matériels d'impressions) pour l'équipement des postes de travail des services départementaux pour un montant total de 0,299 million d'euros.

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	0,088	0,165	0,051	30,80%
Recettes	0,023	0,055	0,003	5,88%
CHARGE NETTE	0,065	0,110	0,048	

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Missions :				
- Supports internes (dépôts et cautionnement)	0,005	0,020	0,003	17,37%
- Ressources humaines (Prêts au personnel dont prêts véhicules verts)	0,083	0,145	0,047	32,65%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Mission				
- Ressources humaines (remboursements en capital de prêts accordés aux agents départementaux)	0,023	0,055	0,001	1,91%
- Supports internes (dépôts et cautionnement)			0,002	

Section de fonctionnement

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	46,05	61,51	61,51	34,00%	100,00%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
<i>Mission</i> : Finances	46,05	61,51	61,51	34,00%	100,00%

Conformément à la délibération relative à la reprise des résultats et les conditions d'affectation, le report en fonctionnement du solde de l'exécution de l'exercice 2016 s'est établi à 61,512 millions d'euros au titre du budget principal.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	145,75	153,32	143,41	-1,61%	93,53%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Action sociale, prévention, santé	9,262	10,172	9,264	0,02 %	91,07 %
- Autonomie	26,153	27,573	25,547	-2,32 %	92,65%
- Citoyenneté active et sport	0,143	0,239	0,124	-12,93 %	51,81%
- Conduite de l'action départementale	3,035	3,792	3,693	21,70 %	97,38%
- Culture, patrimoine, archives	0,778	0,775	0,661	-15,02 %	85,27%
- Développement urbain	0,380	0,416	0,369	-3,08 %	88,59%
- Écologie urbaine	8,368	8,981	8,890	6,24 %	98,99%
- Éducation et jeunesse	18,676	19,978	19,840	6,23 %	99,31%
- Emploi, insertion attractivité terr.	0,537	0,654	0,335	-37,63 %	51,18%
- Enfance et famille	22,123	21,441	21,245	-3,97 %	99,09%
- Europe et solidarité internationale	0,149	0,157	0,085	-42,93 %	54,17 %
- Pilotage et modernisation	3,457	4,022	3,782	9,39 %	94,01%
- Réseau routier et mobilité durable	5,055	4,818	4,756	-5,91 %	98,71 %
- Ressources humaines	1,966	3,495	2,000	1,72 %	57,22%
- Supports internes	45,546	46,682	42,694	-6,26 %	91,46%

1. Mission Action sociale, prévention, santé

Les réalisations budgétaires en 2017 et imputées à ce chapitre s'établissent à 9,264 millions d'euros.

1.1. Programme Accompagnement social

Les réalisations 2017 s'élèvent à 5,942 millions d'euros, elles sont majoritairement consacrées aux remboursements des dépenses de fonctionnement aux gestionnaires délégués des circonscriptions de service social conventionnées à hauteur de 4,944 millions d'euros.

Les réalisations 2017 comprennent également :

- dans le cadre du droit au logement, 0,487 million d'euros dédiés à la mise en œuvre d'enquêtes sociales (diagnostics sociaux et financiers) pour la prévention des expulsions locatives (IEPEL) ;
- les frais liés aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et aux mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) pour 0,423 million d'euros ;
- les frais d'interprétariat à hauteur de 0,043 million d'euros ;
- les autres frais liés à l'activité à hauteur de 0,045 million d'euros qui ont notamment permis de proposer des groupes d'analyse de pratique pour lutter contre l'usure professionnelle ou permettre aux professionnels de prendre du recul par rapport aux situations qu'ils rencontrent, ainsi que de déployer des actions collectives dans le cadre des rencontres professionnelles.

1.2. Programme Prévention des conduites à risques

Les dépenses consacrées à ce programme d'un montant de 0,311 million d'euros ont permis de financer :

- d'une part, le fonctionnement de la structure métropolitaine dans sa dimension de centre de ressources sur toutes les problématiques de prévention des conduites à risques des adolescents et jeunes adultes (0,181 million d'euros), notamment par la réalisation de recherches-actions sur ces questions, mais aussi au moyen de journées d'études et d'informations thématiques auprès des professionnels ;
- d'autre part, le fonctionnement de la structure « Tête à Tête » destinée à l'information et à l'accueil des jeunes gens au sein du centre commercial régional de Rosny-sous-Bois (0,131 million d'euros).

1.3. Programme Prévention et promotion de la santé

Les dépenses liées à la prévention et à la promotion de la santé s'élèvent à 2,917 millions d'euros.

Le poste budgétaire le plus élevé concerne la lutte contre les maladies infectieuses, à hauteur de 2,711 millions d'euros, incluant :

- 2,007 million d'euros pour la mise à disposition de vaccins,
- 0,337 million d'euros pour les actions de lutte contre la tuberculose (dépistage, consultations, réalisations d'examen),
- 0,278 million d'euros dans le cadre de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles,
- 0,089 million d'euros consacrés aux dépenses nécessaires à l'activité des Centres départementaux de dépistage et de prévention Sanitaire (CDDPS) et aux frais de gestion des déchets.

1.4. Programme Promotion des droits fondamentaux

En 2017, les dépenses liées aux actions menées dans le cadre de l'Observatoire des violences faites aux femmes (dépenses de communication, formation, documentation et location mobilière) se sont élevées à 0,094 million d'euros.

2. Mission Autonomie

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2017 s'élèvent à 25,547 millions d'euros.

2.1. Programme Personnes Âgées

Les dépenses en faveur des personnes âgées s'élèvent à 21,449 millions d'euros.

Le financement du forfait améthyste constitue le principal poste de dépenses pour un montant de 21,058 millions d'euros.

A cette dépense, s'ajoutent 0,391 million d'euros au titre de l'aide ménagère (publique et privée).

2.2. Programme Personnes handicapées

Les dépenses réalisées à ce chapitre en faveur des personnes handicapées atteignent 4,098 millions d'euros, elles intègrent :

- 3,341 millions d'euros pour le dispositif de transports spécialisés (PAM 93), les recettes associées s'élèvent à 1,974 million d'euros ;
- 0,750 million d'euros pour l'aide ménagère.

3. Mission : Citoyenneté active et Sport

Les crédits consacrés à cette mission en 2017 s'élèvent à 0,124 million d'euros. Ils ont permis de couvrir les frais de fonctionnement courant des équipements sportifs départementaux ainsi que les actions éducatives de sports et de loisirs (0,115 million d'euros) et d'organiser les relations avec le monde associatif dans ses rapports avec l'institution départementale (0,009 million d'euros).

4. Mission Conduite de l'action départementale

Les dépenses réalisées à ce titre en 2017 se sont élevées au total à 3,693 millions d'euros, elles ont principalement concerné :

4.1. Programme Information et communication

Les crédits consommés à ce titre en 2017 ont représenté un montant total de 3,059 millions d'euros qui ont été utilisés principalement pour :

- la réalisation et la diffusion du magazine « Seine-Saint-Denis.fr » (1,239 million d'euros),
- la conception et la mise en œuvre des campagnes de communication et des actions de relations publiques de la collectivité (1,342 million d'euros),
- la conception et la réalisation de campagnes de communications sectorielles portant sur des actions spécifiques du Département comme le chèque réussite en direction des collégiens (0,344 million d'euros),

- la communication digitale, par le biais du site Internet du Département ainsi que par les réseaux sociaux (0,134 million d'euros).

4.2. Programme Mission Jeux Olympiques

Les dépenses consacrées à la promotion de la candidature de Paris et de la Seine-Saint-Denis pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 se sont élevées à 0,581 million d'euros.

4.3. Programme Commande publique

Les crédits utilisés en 2017 pour ce programme, pour un montant total de 0,024 million d'euros ont été consacrés à l'adhésion du Département à la plateforme de marchés publics dématérialisée du réseau Maximilien (0,017 million d'euros), ainsi qu'aux prestations de renouvellement de la certification des procédures de marchés publics de notre collectivité (0,007 million d'euros).

5. Mission Culture, patrimoine, archives

Les crédits consacrés en 2017 à cette mission et à ce chapitre s'élèvent à 0,661 million d'euros et se ventilent entre les programmes suivants :

5.1. Programme : Archives

Les dépenses réalisées à ce titre se sont élevées à 0,063 million d'euros qui ont permis d'acquérir les fournitures nécessaires à la conservation des archives et à produire les publications du service départemental des archives à destination de son lectorat.

5.2. Programme : Culture

Les dépenses relatives à ce programme se sont élevées en 2017 à un montant de 0,242 million d'euros, il s'agit pour l'essentiel de l'ensemble des frais de communication occasionnées par les diverses activités culturelles soutenues ou organisées par le Département, ainsi que des frais de fonctionnement nécessaires à la préservation et à la diffusion auprès des publics de la collection départementale d'art contemporain.

5.3. Programme : Patrimoine culturel

Les moyens mobilisés à ce chapitre se sont élevés à 0,356 million d'euros et sont essentiellement constitués des dépenses occasionnées par l'activité archéologique développée par le Département, qu'il s'agisse des moyens de fonctionnement courant de l'Archéosite implantée au Parc départemental de La Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne, des frais induits par la réalisation des fouilles d'archéologie préventive, mais aussi par les travaux de publication dans les domaines de l'archéologie et du patrimoine contemporain.

6. Mission Développement Urbain

Les réalisations budgétaires en 2017 s'élèvent à 0,369 million d'euros, elles recouvrent principalement :

- la prise en charge de 50% du coût de la carte imagine R pour un montant de 0,356 million d'euros ;
- des études et autres prestations pour 0,013 million d'euros.

7. Mission Écologie urbaine

En 2017, les crédits relatifs à la mission «Écologie urbaine» se sont établis à 8,890 million d'euros. Ils concernent les programmes suivants :

7.1. Programme Qualité de l'environnement urbain

L'enveloppe financière réalisée à hauteur de 0,462 million d'euros a principalement permis de régler les cotisations à Airparif, Maîtrisez votre énergie et à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) ainsi que la contribution de la DEA à la gestion des eaux pluviales (0,331 million d'euros).

7.2. Programme Biodiversité et nature en ville

Les crédits réalisés s'élèvent à 8,428 millions d'euros, principalement destinés au développement de l'accueil, de l'intensification et de la diversification des usages des parcs.

Plus précisément les crédits réalisés afin d'améliorer l'accueil et de faire venir encore plus de visiteurs dans les parcs s'établissent en 2016 à 7,072 millions et se répartissent entre :

- l'entretien des parcs, dépenses liées à la fréquentation par le public ainsi qu'à l'entretien des espaces par des tontes et des fauches : 5,281 millions d'euros dont 2,221 millions d'euros pour le Parc Georges Valbon, 1,128 million d'euros pour le Parc du Sausset, 1,292 million d'euros pour les parcs urbains, 0,278 million d'euros pour le Parc de la Poudrerie ;
- L'assistance au public : 1,791 million d'euros consacrés à l'animation dans l'ensemble des parcs et à la communication s'y rapportant ainsi que la présence d'hôtes dans les maisons des parcs.

A ces réalisations s'ajoutent :

- l'entretien des continuités vertes : 0,802 million d'euros ;
- l'entretien des espaces verts des bâtiments départementaux : 0,554 million d'euros dont 0,457 million d'euros pour les crèches, les équipements de PMI et d'aide sociale à l'enfance.

8. Mission Éducation et jeunesse

Les crédits relatifs à la mission s'élèvent à 19,840 millions d'euros en 2017.

8.1. Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

En 2017, les crédits relatifs au programme «Accueil des collégiens et de la communauté éducative» se sont établis à 11,780 millions d'euros, en augmentation de 4,18%. Ils recouvrent essentiellement :

- les dépenses liées à la maintenance des collèges : 5,669 millions d'euros dont :
 - 5,434 millions d'euros d'entretien des collèges incluant la prise en charge de l'électricité pour 3,310 million d'euros dans le cadre d'un groupement d'achat,
 - 0,234 million d'euros liés aux frais connexes (gardiennage, déménagements, logements de fonction) ;
- les dépenses liées aux constructions neuves, rénovations et extensions pour un

montant de 3,995 millions d'euros comprenant les frais induits par les contrats de partenariat pour un montant de 3,883 millions d'euros ;

- la montée en charge de la maintenance informatique à hauteur de 1,879 million d'euros correspondant à la maintenance en année pleine des 125 collèges ;
- les crédits relatifs à l'action «Moyens de fonctionnement des collèges» d'un montant de 0,238 million d'euros.

8.2. Programme Projet éducatif départemental

Une enveloppe financière de 8,059 millions d'euros a été réalisée, en progression de 9,39% par rapport à l'exercice précédent.

Une progression qui intègre notamment l'impact de la montée en charge du dispositif du Chèque Réussite par le Département pour un montant de 3,565 millions d'euros.

Ainsi que la hausse des crédits consacrés à la restauration des collégiens pour un montant de 4,209 millions d'euros.

S'ajoutent à ces crédits :

- une enveloppe de 0,170 million d'euros dans le cadre de l'orientation des collégiens et le fonctionnement des centres d'information et d'orientation ;
- une enveloppe de 0,028 million d'euros dont 0,025 million d'euros dans le parcours des découvertes urbaines ;
- une enveloppe de 0,090 million d'euros dans le cadre des actions d'éducation au développement durable et du conseil des collégiens ; ces crédits ont notamment permis à quatre nouveaux collèges de bénéficier de l'installation de ruches accompagnée d'animations pédagogiques.

9. Mission Emploi, insertion et attractivité territoriale

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2017 s'élèvent à 0,335 million d'euros contribuant à la réalisation des programmes suivants :

9.1. Programme Attractivité territoriale

En 2017, 0,100 million d'euros ont été consacrés aux actions de promotion comme la participation à des salons.

9.2. Programme Insertion par l'emploi

Les crédits réalisés en 2017 dans le cadre de la politique en faveur de l'emploi s'élèvent à 0,231 million d'euros.

10.Mission Enfance et famille

Les réalisations constatées au compte administratif 2017 s'élèvent à 21,245 millions d'euros. Elles se déclinent entre les programmes suivants :

10.1. Programme Accueil de la petite enfance

Les crédits affectés à ce programme ont été consommés en 2017 à hauteur de 1,814 million d'euros.

Ils ont essentiellement été consacrés au fonctionnement des crèches départementales (1,697 million d'euros) pour leur permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions d'hygiène, de sécurité et de confort (alimentation, produits et prestations de contrôle d'hygiène, jeux et activités éducatives, accompagnement des équipes).

Les autres dépenses ont été consacrées aux frais de formation des assistants maternels dans le cadre des processus d'agrément de ces professionnels de la petite enfance (0,118 million d'euros).

10.2. Programme Aide sociale à l'enfance

Les dépenses 2017 à hauteur de 3,300 millions d'euros se décomposent de la manière suivante :

- au titre de l'accueil familial : 1,9877 million d'euros, dont 1,187 million d'euros pour les frais de transports, premier poste de dépenses imputées à ce chapitre, et 0,346 million d'euros pour les honoraires d'avocats ;
- au titre de l'accueil en structures collectives : 0,895 million d'euros, recouvrant des prestations de médiation familiale et des visites en présence d'un tiers dans le cadre de la protection judiciaire (0,308 million d'euros) et des honoraires médicaux, frais d'analyse, frais dentaires et produits pharmaceutiques (0,190 million d'euros) ;
- au titre de l'accompagnement et du soutien à la parentalité : 0,408 million d'euros destinés à couvrir les dépenses d'alimentation, d'habillement, d'interprétariat ou encore les actions de remobilisation éducative

10.3. Programme Protection maternelle et infantile

Les dépenses 2017 s'élèvent à 16,130 millions d'euros.

La plus large part concerne le remboursement des charges de fonctionnement supportées par les centres de PMI et de planification familiale à gestion déléguée qui a donné lieu à une dépense de 13,615 millions d'euros.

Les principales autres dépenses recouvrent :

- la prise en charge des examens médicaux (1,450 million d'euros) ;
- la prise en charge des produits pharmaceutiques et l'achat de petit matériel médical (0,400 million d'euros) ;
- les prestations d'interprétariat (0,453 million d'euros) ;

11. Mission Europe et solidarité internationale

Les dépenses réalisées au titre de cette mission ont représenté 0,085 million d'euros lesquelles ont été consacrées :

- aux moyens de fonctionnement nécessaires aux activités de centre de ressources sur les problématiques d'éducation et d'accompagnement des acteurs de la solidarité internationale (0,044 million d'euros),

- aux cotisations aux réseaux de partenaires et moyens de fonctionnement généraux pour la réalisation des actions de coopérations internationales conduites par le Département (0,024 million d'euros),
- aux frais induits par la gestion des montages de dossiers de financements européens (FSE, FEDER) pour accompagner les services départementaux en la matière (0,017 million d'euros).

12.Mission Pilotage et modernisation

Les crédits affectés à cette mission à hauteur de 3,782 millions d'euros, se répartissent entre les programmes suivants :

12.1. Programme Animation et développement social local

Les crédits utilisés en 2017 pour ce programme se sont élevés à 0,029 million d'euros et ont été affectés d'une part aux prestations de service diverses nécessaires à la réalisation des journées d'études en direction des travailleurs sociaux (0,015 million d'euros) et d'autre part aux moyens matériels utiles au déploiement de l'appel à projet « innovation sociale » (0,013 million d'euros).

12.2. Programme Audit interne

Les dépenses réalisées à ce titre pour un montant de 0,018 million d'euros correspondent aux moyens nécessaires à la conduite des missions d'audits internes.

12.3. Programme Pilotage et Stratégie

Un budget de 0,438 million d'euros a principalement répondu aux prestations suivantes :

- les acquisitions d'ouvrages et les abonnements destinés à la constitution du fonds documentaire mis à disposition des services départementaux (0,336 million d'euros) ;
- les dépenses pour la réalisation des évaluations de politiques publiques et les actions d'accompagnement au changement pour les services départementaux engagés dans des processus de modernisation de leurs pratiques (0,084 million d'euros).

12.4. Programme Systèmes d'informations

Les dépenses constatées à cet égard se sont élevées à 3,297 millions d'euros. Elles se répartissent entre :

- la prise en charge des frais de téléphonie des services départementaux (1,179 million d'euros),
- les frais de maintenance : des serveurs informatiques (0,427 million d'euros), des réseaux informatiques destinées aux équipements et services départementaux (0,273 million d'euros), des postes de travail informatiques (0,393 million d'euros) et des logiciels (0,966 million d'euros).

13.Mission Réseau routier et mobilité durable

Les réalisations 2017 s'élèvent à 4,756 millions d'euros, elles relèvent majoritairement de l'entretien et de la mise en sécurité du réseau.

- la maintenance et l'exploitation du patrimoine : 3,616 millions d'euros pour répondre à la pérennité du patrimoine et garantir un bon niveau de service pour l'utilisateur ;
- l'entretien de la signalisation tricolore lumineuse : 0,722 million d'euros,
- la consolidation des terrains sous minés : 0,066 million d'euros,
- les frais liés à l'activité de la direction de la voirie et des déplacements : 0,352 million d'euros intégrant 0,258 million d'euros pour les annonces et insertions, les frais d'impression, les frais de gardiennage, d'électricité, de fluides pour les souterrains ainsi que 0,094 million d'euros pour l'entretien de l'A186 sur Romainville et Montreuil.

14.Mission Ressources humaines

Les dépenses imputées en 2017 à ce chapitre s'élèvent à 2,000 millions d'euros et sont principalement liées aux trois programmes suivants :

14.1. Programme Modernisation et Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Les crédits utilisés pour ce programme ont atteint 0,653 million d'euros et ont été affectés pour l'essentiel à la formation professionnelle des agents départementaux (0,317 million d'euros), aux actions d'aides à la mobilité (coaching, frais de scolarité, contrats emploi formation, apprentissage) et aux recrutements (0,192 million d'euros), mais également les prestations pour l'accompagnement des agents handicapés (0,91 million d'euros).

En matière de formation, les nouveaux crédits dédiés aux formations individuelles qualifiantes et professionnalisantes n'ont pas été entièrement consommés du fait du démarrage du projet et de l'information des agents qui se poursuit en 2018.

14.2. Programme Politique salariale et gestion des carrières

Les dépenses imputables à ce programme se sont élevées à 1,041 million d'euros et sont pour la plus large part induites par les frais de déplacement des agents que ce soit dans le cadre du droit aux congés bonifiés ou des déplacements professionnels (0,960 million d'euros).

14.3. Programme Relations sociales et santé au travail

Les dépenses réalisées en ce domaine représentent 0,265 million d'euros et sont constituées d'une part des frais médicaux occasionnés par les accidents du travail (0,054 million d'euros) d'autre part, des moyens mobilisés pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail des agents départementaux (0,117 million d'euros).

15.Mission Supports internes

15.1. Programme Bâtiments départementaux

Les crédits destinés aux bâtiments départementaux s'établissent à 8,026 millions d'euros, ils ont été destinés à :

- la fourniture des fluides pour l'ensemble des activités du Département pour un montant de 4,629 millions d'euros ;
- l'entretien et la maintenance courante des bâtiments pour un montant de 3,397 millions

d'euros.

15.2. Programme Logistique

Les dépenses réalisées s'élèvent à 13,316 millions d'euros se répartissant entre :

- les crédits destinés à la mise disposition de moyens de déplacement à hauteur de 0,921 million d'euros, en diminution compte tenu du renouvellement partiel du parc automobile et de l'acquisition de véhicules électriques ;
- les crédits relatifs à la restauration des agents à hauteur de 2,636 millions d'euros,
- les crédits destinés à l'exercice des missions pour un montant de 1,652 million d'euros, qui ont notamment permis la dotation en fournitures administratives, en équipements individuels de sécurité et de vêtements de travail ;
- les crédits relatifs à la gestion des locaux (dépannage, gardiennage, déménagement, entretien ménager) pour un montant de 8,107 millions d'euros.

15.3. Programme Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les crédits mobilisés en 2017 s'établissent à 20,280 millions d'euros dont la majeure partie résulte des loyers et charges locatives des locaux mis à disposition des services départementaux pour exercer leurs missions (18,958 millions d'euros), ainsi que des frais d'assurances (1,118 million d'euros) et des honoraires au titre des conseils juridiques et des frais de contentieux (0,204 million d'euros).

15.4. Programme Secrétariat général

Les dépenses réalisées en 2017 pour ce programme, d'un montant total de 1,071 million d'euros, concernent essentiellement les frais d'affranchissement et de routage des courriers et publications produits par les services départementaux.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	366,07	369,49	362,238	-1,05%	98,04%

Principales actions dans le chapitre

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Enfance et Famille	39,324	40,556	39,976	1,66%	98,57%
- Ressources humaines	326,745	328,905	322,262	-1,37%	97,98%

1. Mission Enfance et famille

Les dépenses réalisées à ce chapitre se sont élevées en 2017 à 39,976 millions d'euros et concernent les rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département au titre de ses compétences en matière de protection de l'enfance.

2. Mission Ressources humaines

2.1. Programme Politique salariale et gestion des carrières

La masse salariale réalisée en 2017 pour ce chapitre a représenté une dépense totale de 322,262 millions d'euros.

Les principaux déterminants de cette dépense sont :

- un maintien des moyens dédiés aux directions en matière de renforts remplacements (pour les services aux usagers), contrats aidés, vacataires, apprentis, stagiaires, service civique ;
- une surestimation des aléas et surcoûts sur la masse salariale qui ne se sont pas produits en 2017 mais risquent de se reporter en 2018 (ex:réduction des contrats aidés par l'État) ;
- une évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) en 2017 moins élevée que prévue (-0,512 million d'euros), en raison notamment de la mise en œuvre progressive du dispositif national « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération » (PPCR) qui induit par exemple une durée d'avancement unique alors que jusqu'alors notre collectivité appliquait essentiellement un avancement à la durée minimum, ce qui a réduit à la fois le nombre d'avancements de grades et d'avancements d'échelon ;

- les effets du PPCR et de la refonte progressive des grilles indiciaires sur les reclassements attendus (-1,636 million d'euros) ;
- une mesure circonstancielle résultant de la suspension du versement de la cotisation au CNFPT à compter d'avril 2017, soit une dépense non réalisée de 1,194 million d'euros.

2.2. Programme Relations sociales et santé au travail

Les dépenses réalisées à ce titre ont atteint en 2017 un montant de 0,490 million d'euros qui résulte principalement de la montée en charge, au titre de l'action sociale en direction des agents départementaux, de la participation départementale à l'accès aux mutuelles (0,449 million d'euros), les autres dépenses étant induites par les frais liés à la prévention santé des agents (0,042 million d'euros).

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	1,4	1,33	2,161	54,53%	162,26%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Enfance et famille	0,039	0,025	0,114	191,04%	457,34%
- Ressources humaines	1,359	1,307	2,047	50,58%	156,61%

Les recettes imputées sur ce chapitre, à hauteur de 2,161 million d'euros comprennent :

- 0,114 million d'euros d'indus auprès des assistants familiaux dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ;
- 2,047 million d'euros principalement liés aux remboursements relatifs aux personnels détachés.

1. Mission Enfance et famille

1.1. Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recouvrements réalisés à ce chapitre ont atteint 0,114 million d'euros et correspondent à des remboursements de trop perçus sur rémunération ou sur la participation aux frais d'entretien des enfants confiés aux assistants familiaux de l'ASE.

2. Mission Ressources humaines

2.1. Programme : Politique salariale et gestion des carrières

Les recettes perçues à ce titre se sont élevées en 2017 à 2,047 millions d'euros et proviennent principalement :

- des remboursements pour les personnels départementaux en situation de détachement auprès d'autres collectivités publiques (0,855 million d'euros) ;
- des remboursements de rémunérations de personnels départementaux mis à disposition d'autres organismes publics (CDOS, Société du Grand Paris) ainsi que les remboursements par le CIG des décharges de fonctions syndicales (0,597 million

d'euros) ;

- des reversements résultant d'ajustements de rémunérations liés à des évolutions de situation d'agents départementaux (maladie, départs en retraite, démissions...) (0,433 million d'euros) ;
- les reversements par les caisses de retraites des validations de services demandés par les agents (0,104 million d'euros).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	24,5	25,7	25,6	4,42%	99,56%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Mission - Finances	24,498	25,7	25,58	4,42%	99,56%

Les dépenses imputées à ce chapitre au compte administratif 2017 s'élèvent à 25,582 millions d'euros. Elles concernent majoritairement les prélèvements au titre des fonds de péréquation sur les DMTO (24,554 millions d'euros) et la CAUE d'un montant de 0,941 million d'euros.

Chapitres 015 et 017 - Revenu minimum d'insertion et revenu de solidarité active

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	495,950	496,138	472,100	-4,81%	95,16%
Recettes	9,39	10,700	9,951	5,99%	93,00%
CHARGE NETTE	486,561	485,438	462,149	2,16%	88,19%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
-Financement des allocations du RSA et de l'insertion	495,95	496,13	472,1	-4,81%	95,16%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
-Insertion des allocataires (FSE)	5,381	8,600	3,768	-29,98%	43,81%
-Recouvrement des indus RMI/RSA	3,935	2,100	4,913	24,88%	233,96%

Les crédits réalisés s'élèvent à 472,100 millions d'euros au compte administratif 2017.

Le financement des allocations RSA

Le montant versé à la CAF au titre des allocations RSA s'élève en 2017 à 472,100 millions d'euros contre 471,880 millions d'euros au CA 2016, en progression de 3,6 %.

Ce montant recouvre :

- le financement de l'allocation RSA (hors ex-API) à hauteur de 430,241 millions d'euros ;
- le financement de l'allocation RSA majoré aux anciens bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (ex-API) à hauteur de 58,404 millions d'euros.

A cela s'ajoutent :

- les annulations de titres de recettes RMI/RSA et les remises gracieuses accordées à hauteur de 0,123 million d'euros ;
- les frais de gestion de la CAF à hauteur de 0,080 million d'euros.

Face à ces dépenses, des recettes issues de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) ont été enregistrées aux chapitres 73 et 74. Elles s'établissent à 258,265 millions d'euros en 2017 contre 256,303 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 0,8%.

Elles se répartissent comme suit :

- le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à hauteur de 233,660 millions d'euros. Ce montant comprend la part fixe enregistrée chaque année, à hauteur de 198,626 millions d'euros, et la part relative à la compensation au titre de l'ex API, à hauteur de 35,034 millions d'euros ;
- la recette issue du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) s'élève à 24,606 millions d'euros.

L'emploi et l'insertion des allocataires du RSA

Les réalisations budgétaires au profit de l'emploi et de l'insertion des allocataires du RSA s'élèvent à 18,283 millions d'euros.

Pour les axes relevant de l'attractivité territoriale, les réalisations s'élèvent à 11,069 millions d'euros à destination :

- des aides aux projets de villes, accordées aux structures municipales chargées par voie de convention de l'accompagnement d'une partie des allocataires, représentent toujours le poste principal de dépense, avec une réalisation arrêtée à 10,837 millions d'euros ;
- du soutien aux structures d'accompagnement à la création et à la gestion d'activité pour un montant de 0,232 million d'euros, afin de promouvoir le droit à l'initiative économique des personnes les plus défavorisées.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, les réalisations à hauteur de 1,186 million d'euros ont permis de mettre en œuvre : des contrats aidés (contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)) à hauteur de 1,016 million d'euros, le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans le cadre de convention d'objectifs et de moyens, pour 0,718 million d'euros.

Les réalisations au titre de l'insertion par l'emploi s'élèvent à 6,028 millions d'euros, avec pour objectifs :

- L'accès à la formation et à l'emploi : 2,711 millions d'euros. Ces crédits ont permis de poursuivre les partenariats engagés avec les organismes et les acteurs de la formation notamment dans le cadre d'actions collectives de formation pré-qualifiantes ou qualifiantes ou dans le cadre d'actions permettant de lever les difficultés liées à la maîtrise de la langue.

- La préparation et la mobilisation des publics vers l'emploi : 3,317 millions d'euros recouvrant notamment :

- l'accompagnement spécifique des publics vulnérables pour 0,712 million d'euros ;
- l'accès individuel à la formation pour 0,648 million d'euros ;
- le soutien à la construction et à la validation des projets professionnels pour 0,464 million d'euros.

Recettes

Les recettes enregistrées à ce chapitre s'élèvent à 9,951 millions d'euros et recouvrent principalement :

- la participation du Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 3,768 millions d'euros ;
- le recouvrement d'indus RMI/RSA à hauteur de 4,913 millions d'euros.

Chapitre 016 - Allocation départementale personnalisée d'autonomie

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	122,007	127,67	126,86	3,98%	99,36%
Recettes	45,704	47,72	50,68	10,89%	106,20%
CHARGE NETTE	76,303	79,95	76,18	-0,16%	

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Autonomie	121,708	127,537	126,782	4 %	99,41 %
- Ressources humaines	0,101	0,136	0,078	-22,47 %	57,58 %

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	29,798	33,210	32,637	9,52 %	98,27%
- Recouvrements indûs et CESU	13,477	14,359	14,360	6,55%	100%
- Conférence des financeurs	2,373	0	2,255	-4,95%	

Les dépenses réalisées en 2017 au sein du chapitre relatif à l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) s'élèvent à 126,860 millions d'euros, soit une augmentation de 3,98 % par rapport à l'exercice précédent.

Evolution du nombre d'allocataires de l'ADPA

31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	Evol 16/17
21 482	21 950	22593	22998	23620	2,70%

Les allocations versées au titre de l'ADPA représentent la quasi totalité des crédits consommés, avec une dépense de 125,086 millions d'euros (118,287 millions d'euros en

2016).

Elles se répartissent comme suit :

- les allocations à domicile pour 95,982 millions d'euros concernent 16 983 allocataires au 31 décembre 2017 ;
- les allocations en établissements pour 29,103 millions d'euros concernent 6 637 allocataires au 31 décembre 2017.

Les autres principales dépenses de ce chapitre, comprennent :

- la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie créée par la loi ASV, 1,437 millions d'euros intégralement compensés en recettes, crédits destinés à la mise en œuvre d'actions de prévention collectives au sein des résidences autonomie et à l'appui et à la coordination des autres actions de prévention ;
- la rémunération du prestataire émetteur des chèques CESU : 0,149 million d'euros ;
- le financement des évaluations médico-sociales : 0,904 million d'euros versés essentiellement aux Communes dans un cadre conventionnel ;
- les dépenses pour la structuration de l'aide à domicile, dans le cadre des conventions signées avec la CNSA, consistant principalement à subventionner des projets de groupe de paroles, de soutien aux aidants professionnels et aidants familiaux et de formations, pour un montant de 0,255 million d'euros. La convention prévoit une recette représentant 60% de la dépense engagée sur la pluri-annualité par le Département.

Recettes

Les recettes constatées à ce chapitre au titre de la mission Autonomie en 2017 s'établissent à 49,600 millions d'euros, en hausse de 8,52% par rapport à l'exercice précédent. Ces recettes comprennent :

- la participation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : 32,637 millions d'euros ;
- la participation de la CNSA dans le cadre de la conférence des financeurs : 2,255 millions d'euros ;
- le recouvrement d'indus en matière d'ADPA, auprès des bénéficiaires et des établissements : 14,360 millions d'euros en 2017.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (dépenses)

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	97,69	51,461			

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
- Virement à la section d'investissement	97,69	51,461			

Ce chapitre constitue le pendant du chapitre 021 en section d'investissement.

La somme inscrite à hauteur de 51,461 millions d'euros correspond au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Selon la nomenclature M52, cette dépense ne fait l'objet d'une exécution qu'après la clôture de l'exercice sur la base de la décision d'affectation de l'Assemblée délibérante.

Chapitre 042 - Opérations ordre de transfert entre sections

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	62,753	55,16	60,86	-3,01%	110,34%
Recettes	12,309	11,52	12,16	-1,24%	105,54%
CHARGE NETTE	50,444	43,64	48,7		

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Mission : Finances					
- Dotations aux amortissements	50,599	52,486	50,740	0,28 %	96,67 %
- Plus value sur cessions	8,208		6,476	-21,10 %	
- Opérations de sortie de l'actif	1,352		0,975	-27,88 %	
- Capitalisation des IRA	2,593	2,673	3,993	3,07%	100%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Mission Finances					
- Moins-values sur cessions	0,353		0,658	86,53 %	
- Neutralisation des amortissements	10,602	11,175	11,175	9,03 %	100 %
- Remboursement anticipé des IRA	1,590				
- Intégration des IRA			1,320		

À ce chapitre sont imputées en section de fonctionnement les opérations d'ordre parallèles aux opérations inscrites au chapitre 040.

En dépenses :

- 3,993 millions d'euros au titre des indemnités de remboursement anticipé liées à la renégociation d'emprunts et de swaps structurés.

En recettes :

- 1,320 million d'euros au titre de l'indemnité de remboursement anticipé capitalisée liée au réaménagement des derniers produits structurés de la Collectivité.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	588,87	660,270	657,31	11,62%	99,55%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
-Action sociale, prévention, santé	11,704	12,763	11,908	1,74%	93,30%
-Autonomie	203,224	212,892	212,464	4,55%	99,80%
-Citoyenneté active et sport	12,037	12,283	12,091	0,44%	98,43%
-Conduite des politiques dptales	36,182	39,652	39,619	9,50%	99,92%
-Culture, patrimoine, archives	18,333	18,636	18,422	0,49%	98,85%
-Développement urbain	49,278	48,630	48,627	-1,32%	100%
-Ecologie urbaine	3,028	3,189	3,145	3,90%	98,64%
-Education et jeunesse	32,704	32,402	32,386	-0,97%	99,95%
-Emploi, insertion et attractivité terr.	4,998	4,770	4,277	-14,42%	89,67%
-Enfance et famille	212,380	270,005	269,558	26,92%	99,83%
-Ressources humaines	2,369	2,140	1,999	-15,62%	93,38%

Ce chapitre regroupe les aides à la personne (hors APA et RSA), les frais d'hébergement, les contributions obligatoires, les participations et les subventions versées.

1. Mission Action sociale, prévention santé

Les réalisations 2017 s'établissent à 11,908 millions d'euros. Elles recouvrent par programme les actions ou financements suivants :

2.2. Programme Accompagnement social

Les dépenses relevant de l'accompagnement social et imputées à ce chapitre s'élèvent à 10,471 millions d'euros en 2017, elles comprennent :

- les aides accordées au titre du Fonds de solidarité logement : 7,126 millions d'euros,
- les Fonds de solidarité Energie et eau : respectivement 1,791 million d'euros et 0,020 million d'euros,

- les secours exceptionnels (aides aux ménages sans enfants) : 0,859 million d'euros,
- le versement à diverses associations intervenant dans le domaine social : 0,500 million d'euros, telles que Les restos du cœur, Voix d'elles rebelles, la Maison des Femmes ou Femmes solidaires.

2.3. Programme Prévention des conduites à risques

Les dépenses constatées à ce chapitre ont représenté un montant de 0,100 million d'euros qui ont d'une part consisté dans le soutien à des associations spécialisées œuvrant dans le domaine de la prévention et du suivi de personnes en situation de risques (0,080 million d'euros), et d'autre part la participation du Département au financement du Diplôme d'Études Supérieur d'Université (DESU) proposé par l'université Paris VIII permettant de qualifier des professionnels sur les questions de prévention des conduites à risques (0,020 million d'euros).

2.4. Programme Prévention et promotion de la santé

Les subventions et participations affectées à la santé publique s'établissent à 1,173 million d'euros. Ils comprennent :

- un montant de 0,432 million d'euros au titre de la prévention des cancers, destiné à financer notamment le groupement d'intérêt public pour le dépistage des cancers et le groupement d'intérêt scientifique afférent à la surveillance des cancers d'origine professionnelle ;
- un montant de 0,646 million d'euros au titre de la lutte contre les maladies infectieuses afin de soutenir les actions permettant un meilleur accès et un accompagnement des populations vulnérables ;
- un montant de 0,045 million d'euros dans le cadre du soutien à l'université Paris 13 pour la poursuite du projet d'année préparatoire aux études de santé (APES), initiative unique en France et ayant pour objectif d'ouvrir les études de santé à toutes les classes sociales de la Seine-Saint-Denis et à fidéliser les futurs médecins et professionnels de santé sur le territoire.

2.5. Programme Promotion des droits fondamentaux

Les subventions aux associations intervenant dans le domaine des droits fondamentaux s'élèvent à 0,165 million d'euros.

3. Mission Autonomie

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2017 atteignent 212,464 millions d'euros.

3.1. Programme Personnes âgées

Les dépenses, pour les actions menées en faveur des personnes âgées en 2017, s'élèvent à 40,810 millions d'euros. Elles correspondent notamment au déploiement du paiement différentiel de l'aide sociale à l'hébergement concerne tous bénéficiaires accueillis dans des établissements privés commerciaux et associatifs du département, ainsi qu'un EHPAD public.

L'accueil des personnes âgées en établissement représente 41,031 millions d'euros. Ce poste de dépenses est ventilé comme suit :

- l'hébergement en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : 34,779 millions d'euros ;

- l'hébergement dans les établissements de l'Assistance publique–Hôpitaux de Paris : 4,990 millions d'euros ;
- l'hébergement en foyers-logements : 1,262 million d'euros.

Au titre de l'accompagnement à domicile, les dépenses s'établissent à 0,271 million d'euros, elles comprennent :

- le financement des accueils de jour au profit de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer (ADAJA) : 0,165 million d'euros,
- l'hébergement temporaire des personnes âgées en établissement : 0,016 million d'euros,
- des subventions de fonctionnement au titre de l'aide à la vie associative : 0,051 million d'euros,
- le financement de l'allocation chèque-taxi : 0,031 million d'euros,
- la dépense au titre de l'ARAM : 0,008 million d'euros.

Les dépenses pour la coordination gériatrique se sont élevées en 2017 à 0,501 million d'euros assurant le financement de sept CLIC, afin de concourir à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des besoins des personnes de plus de 60 ans par une approche globale et personnalisée, dans une optique de prévention et de maintien du lien social.

3.2. Programme Personnes handicapées

Les dépenses relatives aux actions menées en faveur des personnes handicapées en 2017 s'élèvent à 170,654 millions d'euros

Pour l'accueil des personnes handicapées en établissement, les dépenses s'élèvent à 99,380 millions d'euros en 2017.

Ces dépenses intègrent en premier lieu le financement de l'hébergement en établissement des personnes handicapées à hauteur de 98,789 millions d'euros (+1,82% au regard de 2016 et en second lieu, l'accueil familial pour 0,591 million d'euros (soit +34,91% par rapport à 2016).

Les dépenses d'hébergement en établissement des personnes handicapées se décomposent entre les structures suivantes :

- l'hébergement en foyers de vie et en FAM (foyer d'accueil médicalisé), hors Belgique : 54,142 millions d'euros ;
- l'hébergement en foyers en Belgique : 18,912 millions d'euros ;
- l'hébergement en foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés : 16,388 millions d'euros ;
- l'hébergement en EHPAD, cures et frais de repas : 7,051 millions d'euros.

Pour l'accompagnement des personnes handicapées à domicile, les dépenses s'établissent à 67,178 millions d'euros.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en constitue la principale dépense, à hauteur de 52,049 millions euros.

En recette, la participation de la CNSA au titre de la PCH s'élève à 13,521 millions d'euros (recette imputée au chapitre 74).

L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) s'établit à 11,101 millions d'euros, en

diminution par rapport au compte administratif 2016 (11,321 millions d'euros). La baisse régulière du nombre de bénéficiaires s'explique par les décès ou les options vers l'ADPA ou la PCH.

A ces dépenses, s'ajoutent celles afférentes aux prestations suivantes :

- les services d'accompagnement (SAMSAH-SAVS) : 3,849 millions d'euros,
- l'allocation représentative d'aide ménagère (ARAM) : 0,058 million d'euros,
- l'aide à la vie associative : 0,112 million d'euros,
- l'aide complémentaire au titre du fonds de compensation du handicap géré par la MPDH : 0,040 million d'euros,
- l'allocation cécité : 0,009 million d'euros.

Enfin, est également inscrite à ce chapitre, la participation du Département au fonctionnement du groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) : elle s'élève à 4,096 millions d'euros en 2017.

4. Mission Citoyenneté active et sport

4.1. Programme Sport et Loisirs

Les dépenses réalisées au titre de ce programme s'établissent à 12,091 millions d'euros et ont revêtu diverses modalités :

- le soutien aux associations sportives et à leurs organisations fédérales pour leur permettre de développer la pratique de leurs disciplines au meilleur niveau et en diversifiant les pratiquants (sport féminin, handisport...) (7,724 millions d'euros) ;
- la participation du Département aux charges de fonctionnement du SIGPS et de l'ASPTT pour leur gestion d'équipements sportifs (respectivement les terrain de sports de Marville et de Bobigny pour le SIGPS et le stade Raoul Montbrand pour l'ASPTT) (2,245 millions d'euros) ;
- le soutien aux actions éducatives autour des pratiques sportives portées par les associations sportives partenaires du Département, notamment pendant les périodes de congés scolaires (1,215 million d'euros) ;
- le soutien à l'organisation de manifestations sportives sur le territoire départemental (0,559 million d'euros) ;
- la participation aux frais de fonctionnement de la base de loisirs de Champs sur Marne (0,348 million d'euros).

5. Mission : Conduite de l'action départementale

Les crédits mobilisés en 2017 pour cette mission se sont élevés, au total, à 39,619 millions d'euros et ont été pour l'essentiel consacrés :

- à la participation du Département aux frais de fonctionnement de la brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) (34,917 millions d'euros),
- à la participation départementale aux frais de fonctionnement des services communs de la Préfecture de police (4,032 millions d'euros),

- le soutien à l'organisation de manifestations sportives et éducatives autour de la préparation de la candidature des Jeux olympiques de 2024 (0,178 million d'euros).

6. Mission Culture, patrimoine, archives

Les réalisations constatées s'établissent à 18,422 millions d'euros, répartis entre les trois programmes suivants :

6.1. Programme Archives

Les dépenses constatées pour ce programme ont représenté 0,050 million d'euros qui ont permis de soutenir le travail d'associations œuvrant pour la mémoire de la Shoah et sur l'histoire sociale.

6.2. Programme Culture

Les crédits affectés à ce programme ont atteint en 2017 un montant de 18,168 millions d'euros, ceux-ci ont été schématiquement affectés selon les axes d'intervention suivants :

- l'aide à la structuration d'une offre artistique et culturelles durable (12,121 millions d'euros) au travers d'un soutien financier aux artistes et à leurs projets (résidences artistiques, soutien à la création cinématographique, en particulier le film court), aux équipements artistiques de niveau national (MC 93, Centres dramatiques nationaux...), et de niveau départemental (« lieux intermédiaires ») ou encore le soutien aux festivals organisés sur le territoire départemental ;
- l'aide au développement des publics et au renforcement de l'action culturelle (3,329 millions d'euros) auprès de partenaires œuvrant pour l'accès de tous à la culture dans les domaines de la lecture publique, de la culture scientifique ... ;
- le soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur (2,143 millions d'euros), notamment au travers des dispositifs Culture et art au collège ;
- le développement de la coopération culturelle des territoires (0,574 million d'euros) par le biais de conventions de coopérations conclues entre le Département et les villes qui le souhaitent.

6.3. Programme Patrimoine culturel

Le montant total de subventions versées en 2017 s'est élevé à 0,204 million d'euros et ont permis de soutenir des partenaires intervenant dans le domaine de l'histoire contemporaine, des interventions en direction des collégiens au moyen de parcours

éducatifs sur le thème de la ville, ainsi que le comité départemental du tourisme pour sa programmation autour du patrimoine industriel en Seine-Saint-Denis.

7. Mission : Développement urbain

Les crédits réalisés s'établissent à 48,627 millions d'euros et se déclinent entre les programmes suivants :

7.1. Programme Aménagement et mobilités métropolitaines

Les réalisations 2017 s'élèvent à 48,183 millions d'euros, dont la majeure partie relève de la contribution du Département à Ile-de-France Mobilités (ex-STIF), en progression de 0,80% par rapport à l'exercice précédent, soit 47,472 millions d'euros.

Les autres dépenses comprennent :

- 0,684 million d'euros attribués au titre du remboursement de la carte imagine'R,
- 0,027 million d'euros pour la poursuite de la convention d'études avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

7.2. Programme Habitat et Politique de la ville

Les subventions et les participations réalisées s'élèvent à 0,444 million d'euros et concernent :

- le soutien aux associations poursuivant des actions en faveur de l'habitat, soit 0,144 million d'euros, dont 0,090 million d'euros à l'ADIL dans le cadre de la coordination des outils d'information et d'observation de l'Habitat,
- le soutien au centre départemental de ressources de la politique de la ville porté par «Profession Banlieue» représentant 0,068 million d'euros,
- le soutien à la mission locale des copropriétés de Clichy-sous-Bois, soit 0,014 million d'euros,
- 0,219 million d'euros de subventions aux organismes agissant au titre des contrats de ville.

8. Mission Écologie urbaine

Les crédits réalisés en 2017 à hauteur de 3,145 millions d'euros se ventilent entre les programmes suivants :

8.1. Programme Biodiversité et nature en ville

Les subventions attribuées à hauteur de 0,435 million d'euros concernent les partenariats qui ont visé à soutenir des actions de valorisation et de préservation de l'environnement pour 0,185 million d'euros, dont plus particulièrement la participation au Syndicat des Bases de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts pour 0,250 million d'euros.

8.2. Programme Qualité de l'environnement urbain

L'enveloppe financière réalisée à hauteur de 2,710 millions d'euros recouvrent principalement la participation du budget principal au budget annexe d'assainissement, pour un montant de 0,950 million d'euros ainsi que la participation aux Grands Lacs de Seine à hauteur de 1,725 million d'euros.

9. Mission Éducation et jeunesse

Les réalisations imputées à ce chapitre s'élèvent à 32,386 millions d'euros.

9.1. Programme Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Au titre de ce programme, le montant des crédits réalisés s'élève à 21,839 millions d'euros, en diminution de 3,53% par rapport à l'exercice 2016.

Ces principaux crédits se répartissent de la manière suivante :

- 14,531 millions d'euros de dotations aux collèges publics ;

- 6,839 millions d'euros de dotations aux collèges privés y compris la part personnel relative au forfait d'externat ;
- 0,399 million d'euros de participation à l'entretien des cités mixtes collèges/lycées.

9.2. Programme Actions pour la jeunesse

Les crédits réalisés s'élèvent à 0,073 million d'euros et ont permis de soutenir le Dispositif Plus Citoyen (0,052 million d'euros) ainsi que les projets d'expérimentation à l'international des parcours d'insertion (0,021 million d'euros) correspondant à 6 dossiers retenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets «parcours et mobilité».

9.3. Programme Projet éducatif départemental

Les réalisations 2017 s'élèvent à 10,474 millions d'euros et comprennent principalement les crédits relatifs à la restauration scolaire, soit 8,951 millions d'euros (hors personnel). Ils sont associés à un niveau de recettes de 5,856 millions d'euros, imputées au chapitre 70 et relevant des participations familiales.

Les autres dépenses s'élèvent à 1,523 million d'euros, elles s'inscrivent dans le cadre du renouvellement du projet éducatif départemental 2016-2020.

Explorer les métiers, connaître ses envies, et choisir son parcours pour être acteur de son avenir, soit 0,620 million d'euros pour collaborer principalement aux actions de prévention du décrochage scolaire à travers le dispositif «ACTE» (accueil des collégiens temporairement exclus).

Soutenir un climat scolaire serein, pour des conditions optimales d'apprentissage et le bien-être des adolescents : 0,249 million d'euros qui ont permis de soutenir les projets de promotion à la citoyenneté.

10.Mission Emploi, insertion et attractivité territoriale

Les réalisations 2017 s'élèvent à 4,277 millions d'euros et se déclinent entre les programmes suivants :

10.1. Programme Attractivité territoriale

Un montant de 1,768 million d'euros a été consacré au développement territorial comprenant :

- 1,333 millions d'euros consacrés à la promotion du tourisme ;
- 0,100 millions d'euros versés aux Chambres consulaires et autres partenaires.

Un budget de 0,240 million d'euros a par ailleurs été consacré aux actions menées en faveur de l'entrepreneuriat et des nouveaux services.

10.2. Programme Économie sociale et solidaire

0,610 million d'euros ont été consacrés à ce programme et versés à des associations chargées d'accompagner les usagers vers l'emploi.

10.3. Programme Insertion par l'emploi

Les crédits réalisés s'élèvent à 1,900 millions d'euros au profit des actions suivantes :

- le financement des missions locales (0,786 million d'euros) ;
- le soutien au financement du permis de conduire (0,187 million d'euros) ;

- le soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité (0,218 million d'euros).

11.Mission Enfance et Famille

Les dépenses 2017 pour la mission Enfance et Famille s'élèvent à 269,55 millions d'euros.

11.1. Programme Accueil de la petite enfance

Au titre de l'accueil de la petite enfance, les dépenses s'établissent à 10,130 millions d'euros.

Les dépenses se répartissent principalement de la manière suivante :

- les subventions versées aux crèches non départementales à hauteur de 3,827 millions d'euros ;
- l'Allocation Départementale Accueil Jeune Enfant (ADAJE), soutien financier aux familles qui recourent à un mode d'accueil individuel par l'emploi d'un assistant maternel agréé pour un montant de 5,766 millions d'euros ;
- la poursuite du versement relatif au transfert à la commune de Bondy de l'ancienne crèche départementale «La Régale» à hauteur de 0,300 million d'euros ;
- les subventions additionnelles dans le cadre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif public (FODDAC), permettant de financer les coûts de fonctionnement liés aux créations de nouvelles places en crèches en complément des financements existants, d'une part et soutenir les projets innovants, d'autre part, soit une dépense globale de 0,194 million d'euros.

11.2. Programme Aide sociale à l'enfance

Les dépenses constatées en 2017 relevant du chapitre 65 pour les actions de l'Aide sociale à l'Enfance représentent 258,479 millions d'euros.

- Action : Accompagnement et soutien à la parentalité

Les réalisations s'élèvent à 51,626 millions d'euros, elles se répartissent principalement entre les dispositifs suivants :

- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO, mesures judiciaires) et les aides éducatives à domicile (AED, mesures administratives) : 12,170 millions d'euros ;
- les aides financières : 13,046 millions d'euros dont 9,434 millions d'euros pour les allocations mensuelles, 3,439 millions d'euros pour les secours d'urgence et 0,172 million d'euros pour l'Allocation d'Autonomie Jeunes Majeurs ;
- l'accueil en maisons et centres maternels : 18,537 millions d'euros dont 4,323 millions d'euros pour les frais de fonctionnement du pôle mère/enfant du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), 13,504 millions d'euros pour les autres frais d'hébergement, et 0,710 million d'euros pour les participations en faveur des structures mères/enfants séquano-dionysiennes,
- le financement des interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), y compris le financement de dispositifs d'accompagnement individualisé à domicile pour de jeunes handicapés dont le suivi est assuré par le service de l'aide sociale à l'enfance : 3,016 millions d'euros,
- le soutien en faveur des associations d'accompagnement des jeunes et des familles (3,456 millions d'euros) et le soutien à la gestion par la Croix-Rouge de la plate-forme

d'évaluation des MNA (0,632 million d'euros), et la dotation au relai parental (0,636 million d'euros) soit au total 4,724 millions d'euros.

- Action : Accueil en structures collectives

L'accueil en structures collectives représente un niveau de dépenses de 170,807 millions d'euros en 2017.

L'hébergement des enfants et jeunes majeurs en structures collectives a ainsi donné lieu en 2017 à une dépense de 163,605 millions d'euros.

Cette dépense se ventile entre les structures collectives suivantes :

- l'hébergement en foyers publics départementaux (CDEF) pour 28,953 millions d'euros ;
- les maisons à caractère social (MECS) à hauteur de 83,141 millions d'euros ;
- les lieux de vie et d'accueil pour 7,183 millions d'euros ;
- les foyers de jeunes travailleurs (FJT) à hauteur de 3,205 millions d'euros ;
- les établissements spécialisés ASE pour 3,935 millions d'euros ;
- les internats de l'ASE pour 3,862 millions d'euros ;
- d'autres structures d'accueil (de type services d'accueil d'urgence, pouponnières) pour 33,327 millions d'euros.

Les frais liés au suivi sanitaire et éducatif s'établissent quant à eux respectivement à 0,039 million d'euros et à 1,958 million d'euros.

Les structures suivantes ont par ailleurs fait l'objet de financement hors tarification par prix de journée :

- le Groupement de coopération sociale, groupement d'aide à l'éducation des jeunes de Seine-Saint-Denis (GCS GAEJ 93) a bénéficié d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 d'un montant de 0,589 million d'euros,
- l'association Essor 93 a reçu une subvention départementale de 2,625 millions d'euros,
- le Service d'Intervention Spécialisé (SIS) géré par le Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF), a reçu une dotation globale de 0,792 million d'euros.

Enfin, suite à des décisions de dessaisissement de la part de juges des enfants, le Département a procédé en 2017 au remboursement des sommes engagées par d'autres Départements pour un montant de 1,200 million d'euros.

- Action : Accueil familial

Au titre de l'accueil familial, les dépenses s'élèvent à 22,173 millions d'euros.

Elles recouvrent :

- le placement familial spécialisé dont les réalisations s'élèvent à 18,466 millions d'euros,
- les remboursements aux Départements pour 1,500 million d'euros,
- les indemnités versées aux Tiers Dignes de Confiance (TDC) à hauteur de 1,262 million d'euros,
- l'allocation d'habillement à hauteur de 0,946 million d'euros.

- Action : Evaluer pour protéger

La réalisation 2017 s'élève à 0,054 million d'euro pour la contribution financière réglementaire au Groupement d'Intérêt Public «Enfance en Danger» (GIPED), instance chargée de gérer le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger ainsi l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

- Action : Prévention spécialisée

Au compte administratif 2017, les dépenses, en reconduction, au titre du financement de la prévention spécialisée s'élèvent à 13,818 millions d'euros.

11.3. Programme Protection maternelle et infantile

La réalisation financière s'établit à 0,948 million d'euros. Elle intègre principalement :

- les participations versées aux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), qui mettent en œuvre des actions de dépistage des déficits ou handicaps auprès des jeunes enfants : 0,800 million d'euros ;
- la participation au centre Simone DELTHIL, qui réalise les dépistages portant sur les handicaps visuels et auditifs : 0,139 million d'euros.

12.Mission Europe et solidarité internationale

Les dépenses constatées se sont établies à 0,179 million d'euros et ont été consacrés à soutenir les actions de partenaires pour des actions de coopérations internationales et d'éducatons au développement.

13.Mission Orientation des politiques départementales

La réalisation budgétaire en ce domaine s'est établie à 2,338 millions d'euros qui est essentiellement constituée des indemnités et charges sociales versées aux élus départementaux pour l'exercice de leur mandat électif.

14.Mission Réseau routier et mobilité durable

Les réalisations 2017 s'établissent à 0,105 million d'euros. Il s'agit essentiellement d'actions de prévention en matière de sécurité routière.

15.Mission Ressources humaines

Les dépenses constatées à ce chapitre en 2017 s'élèvent à 1,999 millions d'euros. Elles concernent principalement les subventions versées aux associations au titre de l'action sociale en faveur du personnel départemental (CDOS et APSAD), la participation du département au fonds de compensation du SFT ainsi que les aides à la personne dans le cadre de la politique en direction des agents handicapés.

Chapitre 6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	0,47	0,53	0,46	-2,19%	86,41%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Mission					
- Finances	0,470	0,532	0,460	-2,19%	86,41%

Les réalisations financières en 2017 à hauteur de 0,460 million d'euros correspondent d'une part, aux rémunérations et charges des personnels affectés aux groupes d'élus (0,438 million d'euros), et d'autre part, à la mise à disposition de moyens matériels de fonctionnement (frais de téléphonie, entretien de la bureautique) (0,022 million d'euros).

Chapitre 66 - Charges financières

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	47,796	52,047	47,576	-0,46%	91,41%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Éducation et jeunesse (CPP)	8,431	8,210	7,882	-6,51%	96,00%
- Finances	39,365	43,837	39,694	0,83%	90,55 %
Auxquels s'ajoutent :					
- les crédits inscrits au chapitre 68 au titre des provisions	2,854	2,241	2,241	-21,48%	100,00%

Sont inscrits à ce chapitre les crédits nécessaires à la couverture des intérêts réglés à l'échéance, des charges financières liées aux opérations de gestion de taux, des loyers financiers des contrats de partenariat. Ces crédits se répartissent comme suit :

- la charge des intérêts des emprunts est de 36,570 millions d'euros en 2017 contre 38,321 millions d'euros en 2016. Cette forte baisse (-4,57%) est due aux taux toujours bas ainsi qu'aux conditions financières avantageuses des prêts signés avec les financeurs publics du Département ;
- -2,968 de variation des intérêts courus non échus (icne) forte en raison du contexte de taux bas en 2017 contre -0,550 en 2016 ;
- le Département a résilié ces derniers contrats de swaps structurés et dangereux en 2017 : les intérêts de swap sont donc nul. En revanche, il a été effectué une reprise de provisions relative au réaménagement de ces contrats ;
- 7,882 millions d'euros correspondent aux loyers financiers des trois contrats de partenariat public privé ;
- Enfin 0,003 million d'euros de frais financiers (commission bancaire versées à la Société Générale).

Il convient d'ajouter les réalisations budgétaires inscrites au chapitre 68 au titre de la constitution de provisions destinées à couvrir les risques liés aux 9 procédures contentieuses aujourd'hui finies. La baisse de ces provisions (-21 %) entre 2016 et 2017 à 2,241 millions d'euros s'explique essentiellement par un contexte de marché favorable.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	4,07	2,262	2,100	-48,44%	92,83%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Autonomie (<i>annulations de titre</i>)	0,733	0,755	0,594	-19,04%	78,64%
- Finances (<i>ann. de titre</i>)	0,231	1,486	1,486	544,28%	100%

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 2,100 millions d'euros et comprennent les annulations de titres de recettes et les régularisations (frais divers et rattachements).

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	22,213	38,941	38,941	75,31%	100%

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
<i>Mission</i> Finances					
- Provisions	22,213	38,941	38,841	75,31%	100%

Les réalisations budgétaires constatées en 2017 à ce chapitre s'élèvent à 38,941 millions d'euros au titre de la constitution de provisions par anticipation de la montée en charge des investissements en 2018.

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	11,31	11,40	12,77	12,87%	112,00%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Éducation et jeunesse	9,568	9,909	10,367	8,35%	104,62%
- Réseau routier et mobilité durable	1,199	1,125	1,439	20,06%	127,95
- Supports internes	0,327	0,309	0,697	113,36%	225,65%

1. Mission : Éducation et jeunesse

Les recettes réalisées à ce chapitre s'élèvent à 10,367 millions d'euros et correspondent aux recettes perçues dans le cadre de la restauration scolaire.

Ces recettes se déclinent de la manière suivante :

- 5,856 millions d'euros de recettes issues des familles (+ 2,28%) ;
- 4,102 millions d'euros de recettes issues des cuisines centrales (+ 17%) ;
- 0,202 million d'euros de recettes issues des commensaux ;
- 0,128 million d'euros de recettes issues de l'internat ;
- 0,014 million d'euros de remboursements divers.

2. Mission Réseau routier et mobilité durable

Les recouvrements à hauteur de 1,440 million d'euros comprennent principalement des droits de voirie et des places de stationnement sur le domaine public.

3. Mission : Supports internes

3.1. Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique :

Les produits constatés à ce titre se sont élevés en 2017 à 0,697 million d'euros et résultent

des redevances et droits de places perçus pour l'occupation de propriétés départementales (0,450 million d'euros) et des recouvrements résultant de décisions de justices (0,247 million d'euros).

4. Mission Culture, patrimoine, archives

4.1. Programme : Patrimoine culturel

Les recettes perçues en 2017 pour ce programme sont constituées par la redevance d'archéologie préventive qui s'est élevée en 2017 à 0,205 million d'euros.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	709,99	712,133	734,220	3,41%	103,10%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution n 2017
Mission					
- Finances	709,986	712,133	734,220	3,41%	103,10%
dont droits de mutations	202,905	210,222	228,802	12,76%	108,84%

1. Mission : Finances

Ce chapitre regroupe le produit des impôts indirects et les produits de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et des fonds de péréquation considérés par l'État comme des produits fiscaux et donc imputés à ce chapitre, alors que ces ressources ont les caractéristiques de dotations.

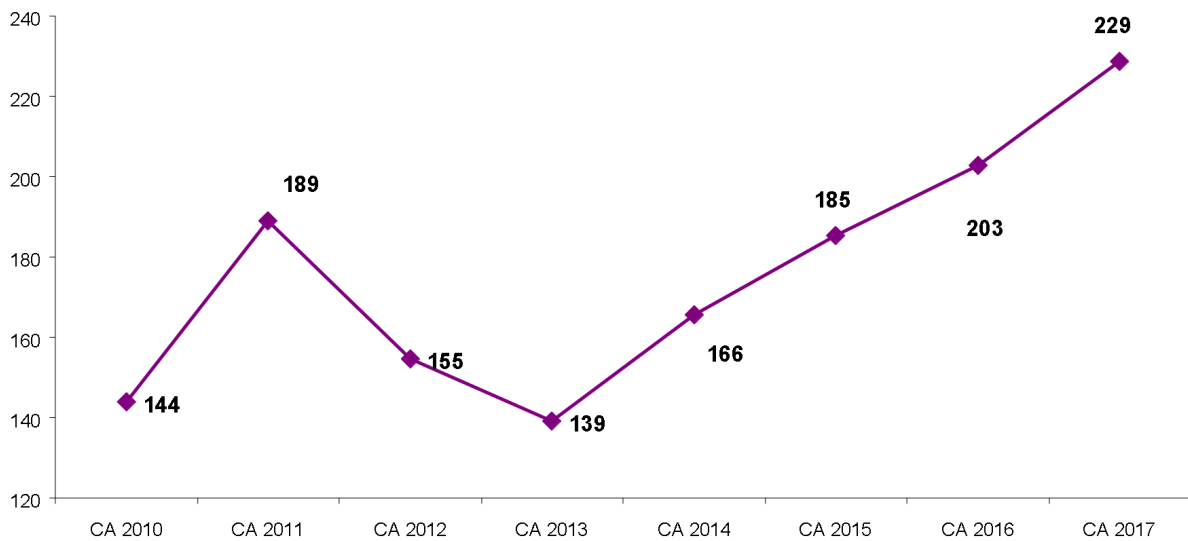
Ces recettes ont été comptabilisées à hauteur de 734,220 millions d'euros en 2017. Elles ont progressé de 3,41 % par rapport à 2016 (709,986 millions d'euros), essentiellement en raison de la dynamique des droits de mutation.

Le produit des DMTO

Le montant perçu s'élève en 2017 à 228,802 millions d'euros, en progression de 12,76 % par rapport à 2016 (202,905 millions d'euros).

Le graphique suivant montre la dynamique de progression de cette ressource depuis 2013, en raison notamment de l'augmentation du taux voté par l'assemblée départementale en 2014.

Evolution des droits de mutation à titre onéreux (en M€)

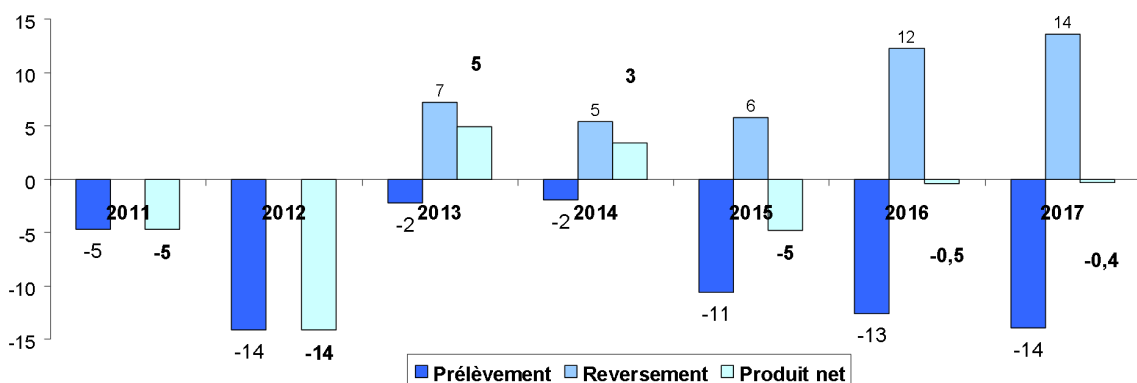


Le fonds de péréquation sur les DMTO

Le Département a reçu en 2017 un montant de 13,556 millions d'euros au titre de ce fonds, alors qu'il avait perçu 12,214 millions d'euros en 2016.

En 2017, le Département de la Seine Saint Denis était contributeur net (0,4 millions d'euros), car le produit perçu (13,556 millions d'euros) est légèrement inférieur au produit versé pour alimenter le fonds (13,908 millions d'euros). En 2015 et 2016, le Département était déjà contributeur net.

Evolution du fonds de péréquation des DMTO (en M€)



La taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement

La plupart des mutations, notamment en matière d'immeubles d'habitation, sont soumises au droit départemental d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière, produits qui reviennent au Département et appelées communément «droits de mutation».

Mais les cessions de certains biens et immeubles n'y sont pas soumises. Il s'agit notamment des cessions d'offices ministériels, de fonds de commerce sous certaines conditions, de droit au bail et de biens meubles vendus publiquement.

Le taux de cette taxe est unique, fixé uniformément pour la France entière à 1,60 %, avec application de taux réduits sur certaines ventes ou certaines cessions.

Son produit s'est élevé à 2,593 millions d'euros en 2017, en progression de plus de 50 % par rapport à 2016 (1,713 million d'euros).

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Son produit, assis sur le montant des contrats d'assurance de toutes natures, varie suivant la conjoncture.

Le Département perçoit un pourcentage fixe du produit de cette taxe.

En 2017, le produit de cette taxe attribué au Département de la Seine-Saint-Denis, s'est élevé à 174,705 millions d'euros, en baisse de 6,02 % par rapport à 2016 (185,9 millions d'euros).

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Les recettes issues de la TICPE s'établissent à 246,599 millions d'euros en 2017, en quasi stabilité par rapport à l'année précédente (246,487 millions d'euros).

La taxe additionnelle à la taxe de séjour

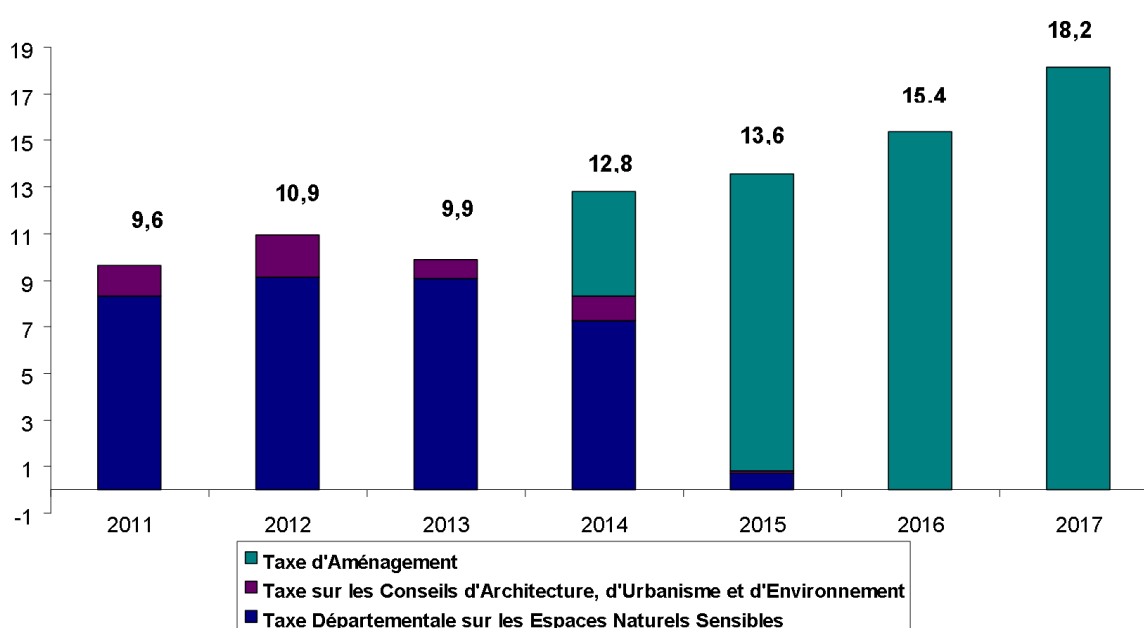
La Collectivité a délibéré le 21 juin 2012, la mise en place d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour au taux de 10 %. Cette taxe additionnelle ne s'applique que dans les communes et intercommunalités qui perçoivent une taxe de séjour.

Le montant perçu en 2017 est de 0,141 million d'euros, contre 0,362 million d'euros en 2016.

La taxe d'aménagement

Le Département a perçu 18,154 millions d'euros en 2017 au titre de la taxe d'aménagement, en progression de 18,02 % par rapport à 2016 (15,382 millions d'euros).

Evolution des taxes d'urbanisme (en M€)



La taxe sur la consommation finale d'électricité

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité progresse de 1,75 % entre 2016 (11,218 millions d'euros) et 2017 (11,414 millions d'euros).

Depuis la réforme de cette ressource en 2011, l'assiette de cette taxe est fonction de la quantité d'électricité consommée. Les tarifs de cette taxe font l'objet d'une revalorisation annuelle.

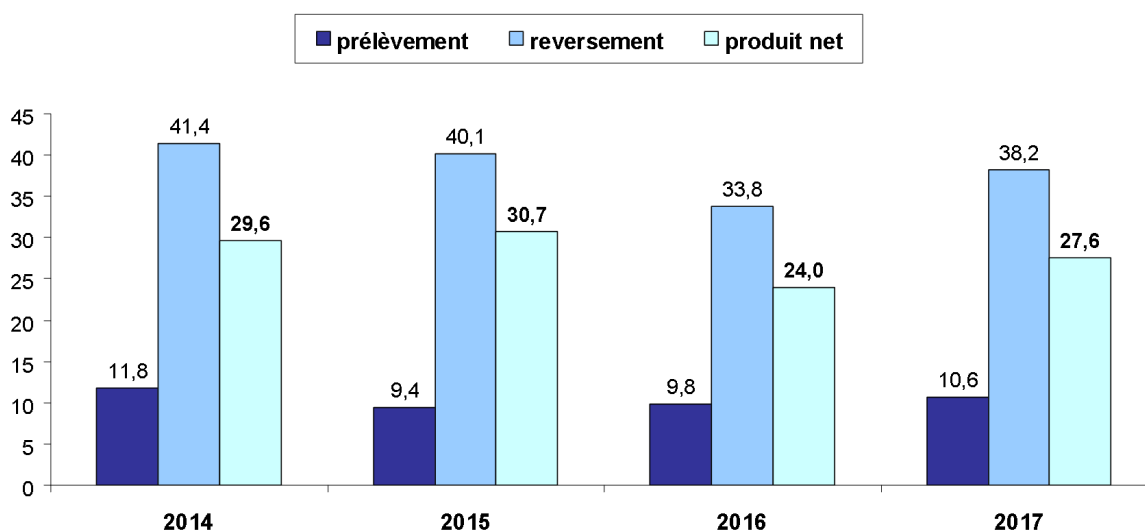
Le Fonds de solidarité des Départements

Le Département a perçu 38,219 millions d'euros au titre de ce fonds en 2017, contre 33,795 millions d'euros en 2016.

Par ailleurs, la contribution concomitante du Département s'est élevée à 10,645 millions d'euros en 2017 contre 9,792 millions d'euros en 2016.

Finalement, la recette nette issue du Fonds de solidarité des départements s'est élevée à 27,573 millions d'euros en 2017, en progression de 14,88 % par rapport à 2016 (24,002 millions d'euros), sans atteindre toutefois les montants des années 2014 et 2015.

Evolution du fonds de solidarité des Départements
(en M€)



Chapitre 731 - Impositions directes

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	720,16	727,672	726,881	0,93%	99,89%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Impositions avec et sans pouvoir de taux	720,16	727,672	726,881	0,93%	99,89%

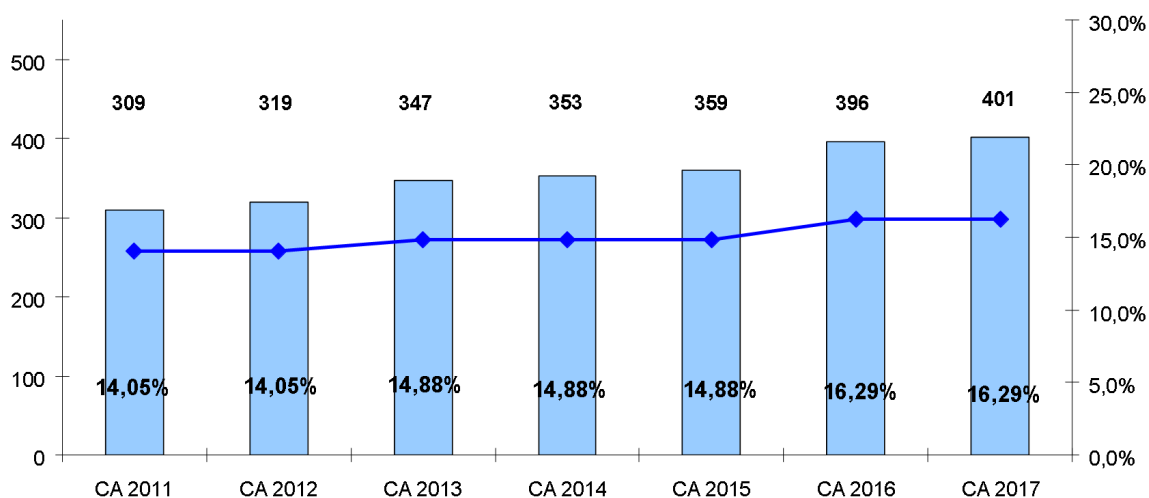
Le produit des recettes de ce chapitre s'est élevé à 726,881 millions d'euros en 2017, en hausse de 0,93 % par rapport à 2016 (720,157 millions d'euros). Il se décompose ainsi :

1) Les ressources en progression

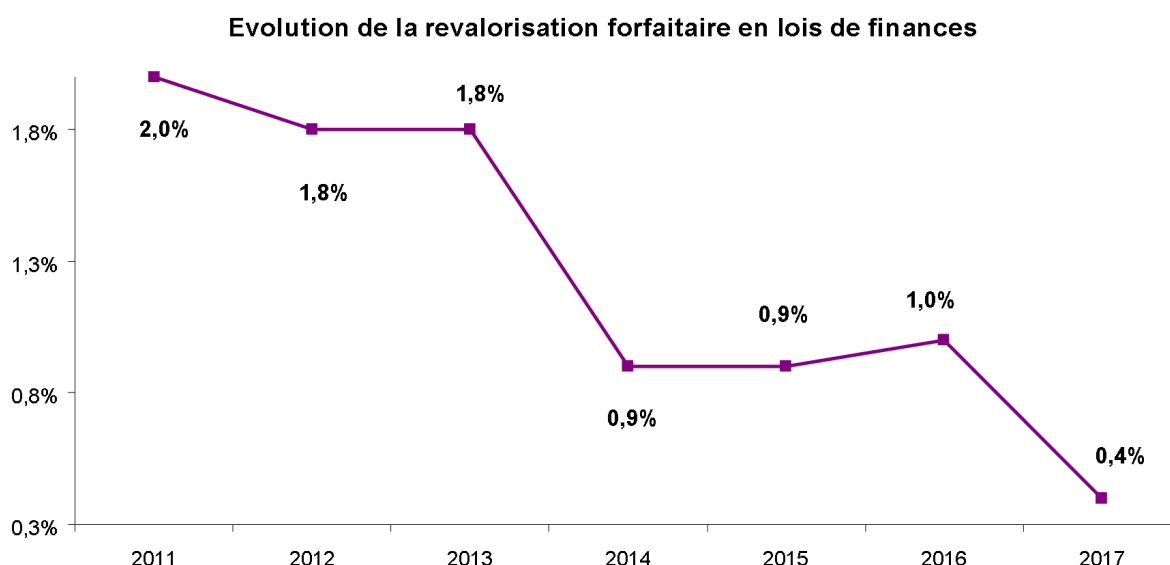
La taxe foncière sur les propriétés bâties

La taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département s'est élevée à 401,113 millions d'euros en 2017, ce qui représente une progression de 1,18 % par rapport à l'année 2016 (396,433 millions d'euros).

Evolution du produit du foncier bâti (en M€) et de son taux



En raison de la décision du Conseil départemental de stabiliser le taux de la taxe sur le foncier bâti à 16,29 %, l'évolution de cette recette repose sur une progression des bases de 1,35 % intégrant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières de 0,4% votée en Loi de finances pour 2017.



Le dispositif de compensation péréquée

La loi de finances pour 2014 a acté le transfert aux Départements, dans un fonds appelé « dispositif de compensation péréquée » (DCP), de la totalité de la ressource fiscale que l'Etat percevait au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Département a ainsi perçu en 2017, une recette de 29,221 millions d'euros en progression de 7,65 % par rapport à 2016 (27,143 millions d'euros).

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Le Département a reçu 1,286 million d'euros d'IFER en 2017, contre 1,276 million d'euros en 2016 (+0,80 %).

Le Fonds de Péréquation sur la CVAE

Créé en 2013 ce fonds a bénéficié au Département de Seine-Saint-Denis, grâce à l'orientation des critères d'éligibilité à ce fonds en faveur des caractéristiques socio-économiques des territoires plutôt qu'à travers le potentiel financier.

En 2017, le montant attribué au Département de la Seine- Saint- Denis s'est élevé à 5,543millions d'euros, en progression de 8,17 % par rapport à 2016 (5,124 millions d'euros).

2) Les ressources en diminution ou en reconduction

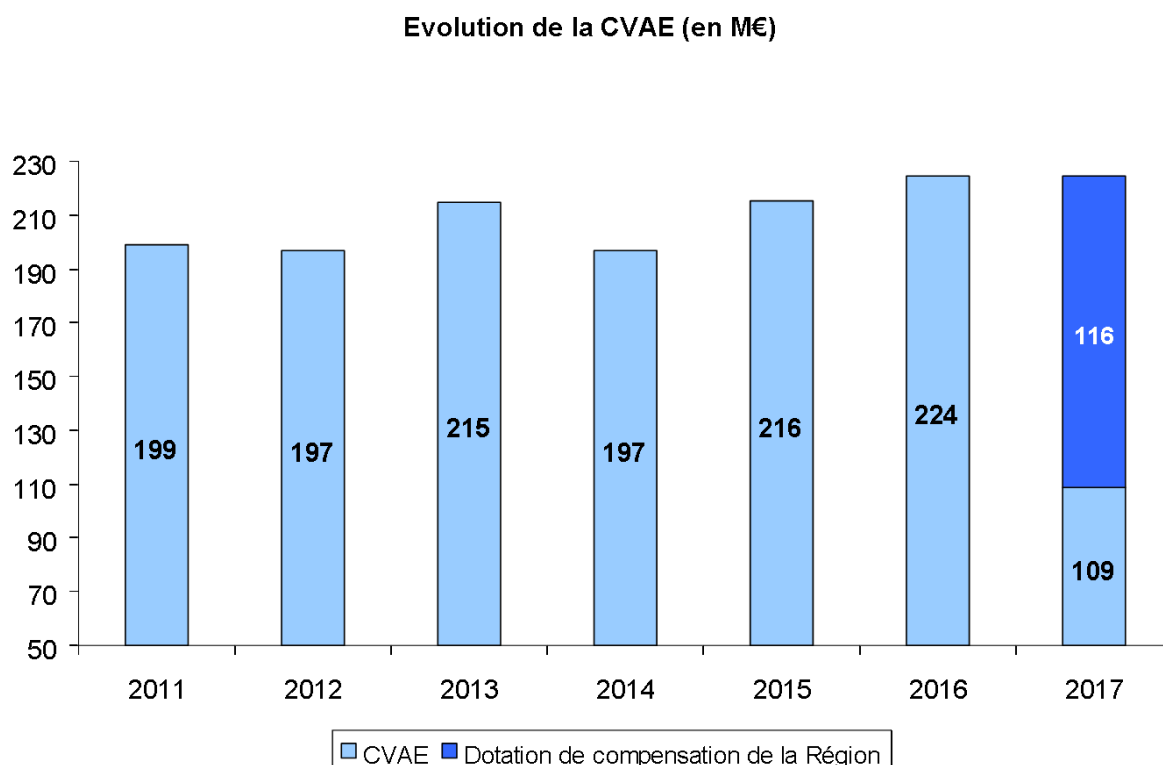
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est assise sur la valeur ajoutée créée par les entreprises. Son évolution est donc très volatile.

A partir de 2017, 25 points de la CVAE départementale ont été transférés à la Région, y compris pour les Départements franciliens. La région d'Ile-de-France reverse au Département de la Seine-Saint-Denis, une dotation figée calculée sur la base du produit de CVAE perçu par les Départements en 2016.

Le produit perçu par le Département de la Seine-Saint-Denis a atteint 108,860 millions d'euros en 2017, en diminution de plus de 51 % par rapport à 2016 (224,401 millions d'euros). La

dotation versée par la Région s'élève à 115,697 millions d'euros.



Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le produit perçu par le Département est figé depuis 2013 et s'élève à 37,268 millions d'euros.

Le Fonds de Solidarité des Départements d'Ile-de-France

Ce fonds, créé en 2014 et doté de 60 millions d'euros, est réparti en fonction d'un indice synthétique utilisant pour moitié des critères socio-économiques de la population des Départements (revenu moyen par habitant, proportion d'allocataires du RSA, proportion de bénéficiaires d'aides au logement).

Le produit perçu par le Département en 2017 au titre de ce fonds (27,864 millions d'euros) est en stagnation (0,04%) par rapport à celui perçu en 2016 (27,852 millions d'euros) .

Les rôles supplémentaires

Le montant perçu en 2017 par le Département s'établit à 0,029 million d'euros. Il est en forte diminution par rapport à 2016 (0,660 million d'euros).

Chapitre 74 - Dotations et participations

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	379,29	367,94	367,37	-3,14%	99,85%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Action sociale, prévention, santé	4,238	4,898	3,957	-6,63 %	80,80 %
- Autonomie	14,574	15,447	16,249	11,49 %	100 %
- Ecologie urbaine	0,489	0,450	0,458	-6,33 %	100 %
- Enfance et famille	24,681	24,926	23,144	-6,22 %	92,85 %
- Finances	330,945	317,886	319,711	-3,39 %	100 %
- Ressources humaines	2,093	2,140	2,274	8,65 %	100 %
- Supports internes	1,755	1,745	1,361	-22,48 %	77,97 %

1. Mission Action sociale, prévention, santé

Les recettes réalisées s'élèvent à 3,957 millions d'euros et se ventilent entre les trois programmes suivants :

1.1. Programme Accompagnement social

Au titre de l'accompagnement social, 1,631 millions d'euros ont été recouvrés au titre des contributions des fournisseurs d'énergie.

1.2. Programme Prévention des conduites à risques

Les recettes réalisées en 2017 ont représenté un montant de 0,326 million d'euros qui ont participé d'une part au financement de l'activité de « Tête à Tête », structure d'accueil des jeunes sur les questions de préventions de conduites à risques (0,233 million d'euros), et d'autre part à l'activité de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques dans sa dimension de centre de ressources en direction des professionnels (0,093 million d'euros).

1.3. Programme Prévention et promotion de la santé

Les recettes à hauteur de 2,000 millions d'euros reposent sur :

- une participation de l'Etat au titre de la lutte contre la tuberculose de 0,600 million d'euros,

- une participation de la CPAM pour la prophylaxie des infections sexuellement transmissibles à hauteur de 0,106 million d'euros,
- un versement de la CPAM en atténuation des dépenses engagées par le Département au titre de la vaccination de 1,294 million d'euros.

2. Mission Autonomie

Les recettes réalisées à ce chapitre s'établissent à 16,249 millions d'euros.

Elles relèvent pour l'essentiel de la contribution de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui représente 13,521 millions d'euros, en progression de 5,16% par rapport à l'exercice précédent. Comparativement, les dépenses à hauteur de 52,049 millions d'euros ont progressé de 13,56%.

Les autres recettes concernent :

- le dispositif de transports spécialisés pour 1,981 million d'euros au travers des participations du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) et de la Région Ile-de-France, les recettes versées par le STIF et la Région Ile-de-France qui correspondent à 2/3 de la dépense,
- La carte améthyste à hauteur de 0,747 million d'euros de participation de la Région pour le remboursement partiel des forfaits améthystes des bénéficiaires ayant un statut assimilé à celui d'ancien combattant.

3. Mission Écologie urbaine

Les recettes perçues en 2017 relèvent de la participation de la Région Ile-de-France dans le cadre de la gestion du Parc de la Poudrerie, elles s'élèvent à 0,450 million d'euros.

4. Mission Éducation et jeunesse

Les recettes réalisées à ce chapitre s'établissent à 0,037 million d'euros pour la prévention du décrochage scolaire.

5. Mission Enfance et Famille

Les recettes réalisées s'élèvent à 23,144 millions d'euros, en diminution de 6,22 % par rapport à l'exercice 2016.

5.1. Programme Accueil de la petite enfance

Les recettes perçues en 2017 au titre de ce programme sont constituées de la participation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) à l'accueil des enfants dans les crèches départementales, laquelle s'est élevée au total à 16,949 millions d'euros.

5.2. Programme Protection maternelle et infantile, planification familiale

Les recettes s'établissent à 6,195 millions d'euros.

La participation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) concernant l'activité de

PMI et de planification familiale mise en œuvre par le Département représente 5,310 millions d'euros.

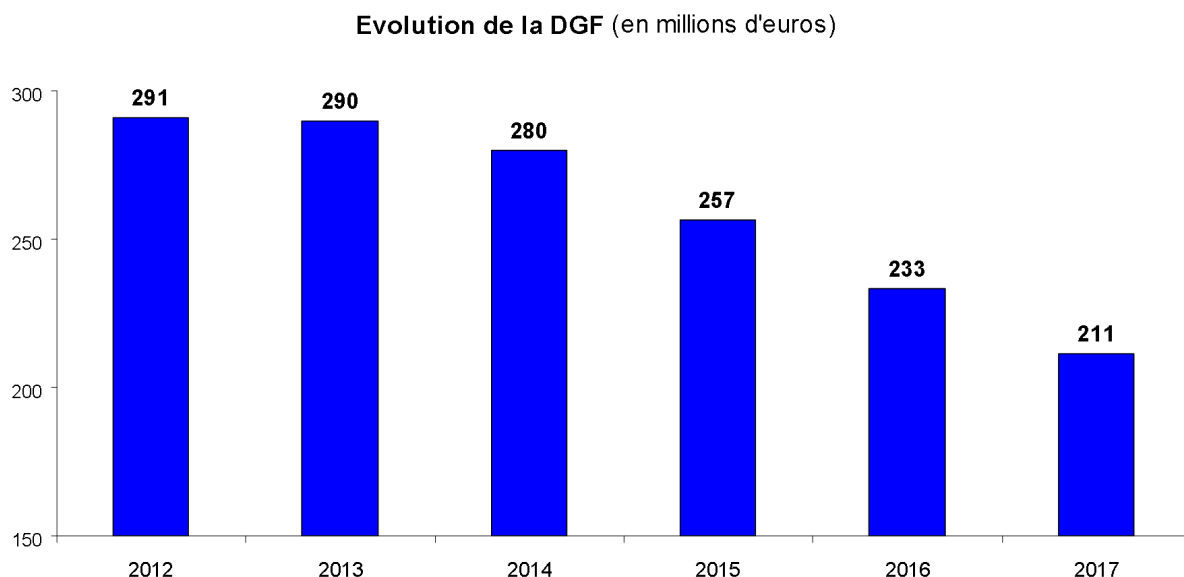
A cette participation, s'ajoutent 0,033 million d'euros au titre de l'appel à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

6. Mission : Finances

Ce chapitre regroupe les dotations versées par l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

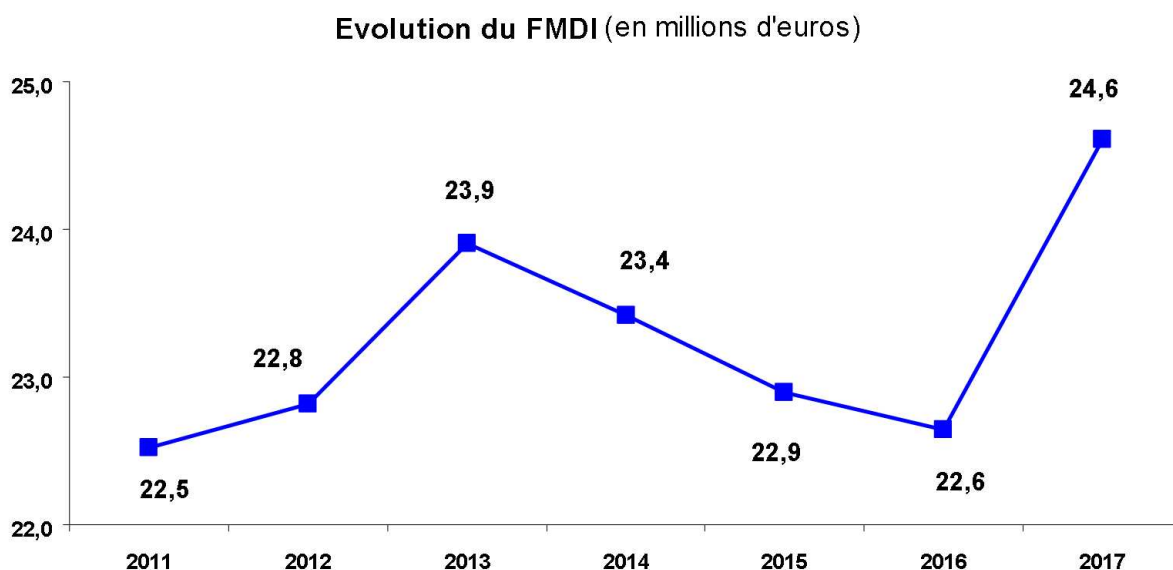
Le montant total de la DGF s'élève à 211,492 millions d'euros en 2017, contre 233,492 millions d'euros en 2016. Cette baisse de la DGF est due essentiellement à la participation du Département à la réduction du déficit public décidée par l'Etat à hauteur de 22,052 millions d'euros.



La baisse totale de la DGF du Département dépasse 70 millions d'euros entre 2013 et 2017.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)

Ce fonds représente une recette de 24,606 millions d'euros en 2017, en progression de 8,77% par rapport à 2016 (22,643 millions d'euros). Le FMDI se compose de trois parts. L'augmentation de cette dotation est due à la réforme de la troisième part versée au titre de l'insertion, et qui a pour objet le renforcement de l'appui de l'Etat aux Départements dans la conduite des politiques d'insertion, liées au RSA.



La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)

Le montant de cette recette, figé depuis 2013, s'élève à 6,784 millions d'euros.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Le montant de cette dotation était figé depuis 2013.

Toutefois, cette allocation fait depuis 2017, partie des variables d'ajustements de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités locales par l'État. L'application de cette mesure a fait perdre au Département de la Seine-Saint-Denis, 5,8 millions d'euros entre 2016 (48,055 millions d'euros) et 2017 (42,249 millions d'euros).

Les dotations de compensation liées aux allègements de fiscalité décidés par l'État

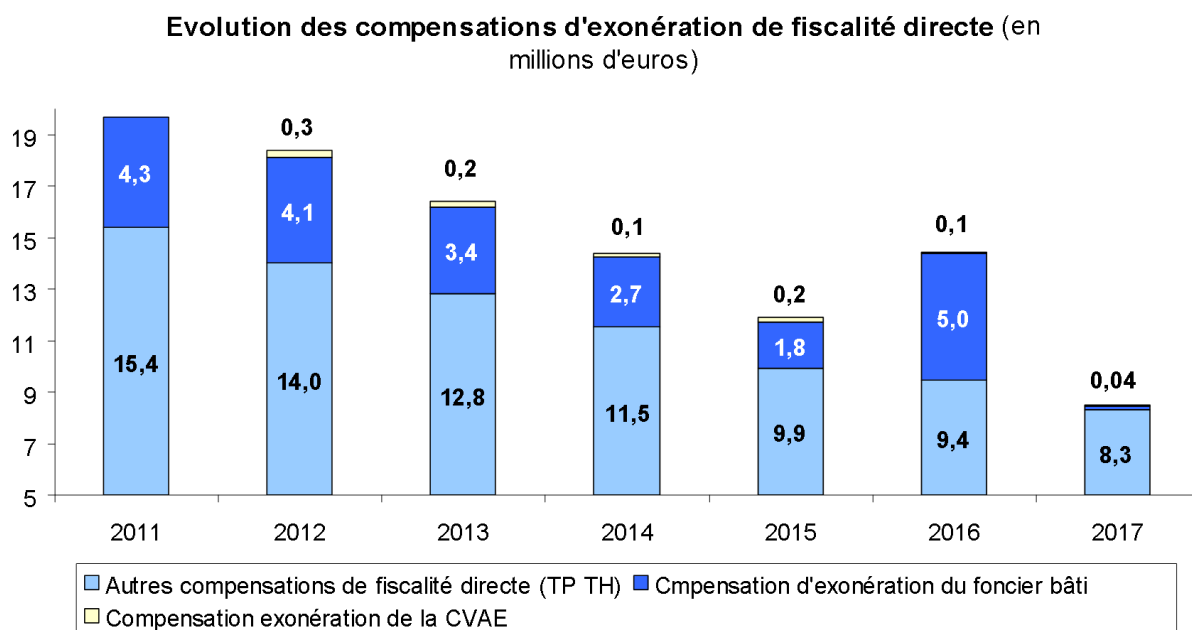
Elles s'élèvent au total à 8,507 millions d'euros en 2017 (14,448 millions d'euros en 2016) et comprennent :

- la dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (représentant le montant des compensations versées avant la réforme au titre de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle pour 8,302 millions d'euros (-12,08 % par rapport à 2016) ;
- la dotation de compensation des exonérations de la taxe sur le foncier bâti pour 0,168 million d'euros, en diminution de plus de 96% par rapport à 2016 (4,955 million d'euros). Cette perte est consécutive à la fin de la compensation, à compter de 2017, de l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les bailleurs sociaux signataires d'un contrat de ville situés dans les quartiers prioritaires de la ville.

Ces dotations servent de variables d'ajustements au moment de la fixation de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités locales par l'Etat, et ce fait diminue chaque année.

- la dotation de compensation en matière d'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 0,037 million d'euros (- 25,8% par rapport à

2016). Cette dotation évolue en dent de scie suivant les années.



Le Fonds de soutien exceptionnel pour les Départements en difficulté

La Loi de finances rectificative (LFR) 2015 a créé un Fonds de soutien exceptionnel pour les Départements les plus en difficulté. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,521 millions d'euros en 2016 et de 24,645 millions d'euros en 2017.

Le FCTVA en fonctionnement

Le bénéfice du FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments publics inscrites en section de fonctionnement. Le montant reçu à ce titre en 2017 s'est élevé à 1,685 million d'euros.

7. Mission Ressources humaines

Les recettes constatées en 2017 se sont élevées à un montant total de 2,274 millions d'euros, la majeure partie a été perçue au titre des compensations par l'État des contrats d'aide à l'emploi (CAE) dont ont bénéficié des allocataires du RSA (1,777 million d'euros) et des emplois d'avenir (0,390 million d'euros), par le reversement des frais de rémunération des personnels mis à disposition du Comité départemental des œuvres sociales (CDOS) (0,549 million d'euros), ainsi que d'une subvention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) perçue au titre de la prévention des risques psychosociaux (0,110 million d'euros).

8. Mission Supports internes

8.1. Programme Bâtiments départementaux et logistique

Les recettes à hauteur de 1,361 million d'euros découlent des participations financières de l'Etat conformément à la convention régissant les rapports d'occupation des cités administratives.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	35,15	32,81	28,32	-19,44%	86,31%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
-Action sociale, prévention, santé	0,737	0,903	0,802	8,82 %	88,85 %
-Autonomie	16,470	13,214	10,740	-34,79 %	81,28 %
-Enfance et famille	8,589	9,008	6,903	-19,63 %	76,63 %
-Ressources humaines	7,642	6,748	6,946	-9,11 %	100 %
-Supports internes	1,579	1,559	1,584	0,34 %	100 %

1. Mission Action sociale, prévention, santé

La réalisation de recettes à hauteur de 0,802 million d'euros correspond à la participation des bailleurs sociaux au titre du Fonds de solidarité logement FSL.

2. Mission Autonomie

Les recettes réalisées à ce chapitre s'élèvent à 10,740 millions d'euros.

2.1. Programme Personnes âgées

Les recettes réalisées à hauteur de 9,123 millions d'euros (contre 12,376 millions d'euros en 2016) sont en forte baisse, marquant une diminution de 26,3% par rapport à l'exercice précédent principalement liée à la poursuite de la mise en place du paiement différentiel dans le cadre du dispositif de l'aide sociale à l'hébergement, qui a engendré un niveau de recettes de 7,130 millions d'euros (10,243 millions d'euros en 2016).

A cela s'ajoutent, 1,993 millions d'euros au titre de la carte améthyste.

2.2. Programme Personnes handicapées

Les recettes s'élèvent à 1,617 millions d'euros. Elles sont liées à l'aide sociale à l'hébergement pour 0,488 millions d'euros (contre 2,834 millions d'euros en 2016). La diminution résulte

comme pour le secteur des Personnes âgées de l'impact de la mise en place du paiement différentiel.

Les autres recettes concernent l'accompagnement des personnes handicapées à domicile à hauteur de 0,650 million d'euros relevant essentiellement des recettes de la régie des transports spécialisés pour 0,538 million d'euros.

Est également présent à ce chapitre, le remboursement par le GIP MDPH de la mise à disposition du bâtiment Erik Satie à Bobigny (0,479 million d'euros).

3. Mission Développement urbain

Des recettes de 0,615 million d'euros proviennent de la société d'économie mixte Elogie sur des opérations aux Pavillons sous Bois.

4. Mission Ecologie urbaine

En 2017, 0,692 million d'euros concerne la contribution aux fonctions supports du budget annexe d'assainissement vers le budget principal .

5. Mission Enfance et Famille

Les recettes s'élèvent à 6,903 millions d'euros et intègrent principalement :

- 5,312 millions d'euros provenant des participations des familles dont les enfants sont accueillis dans les crèches départementales, en diminution de 9,58% par rapport à l'exercice précédent découlant en grande partie de la fermeture de crèches liés aux travaux menés dans le cadre du plan petite enfance et parentalité,
- 1,448 millions d'euros de recouvrements auprès d'autres Départements suite aux procédures de désaisissement dans le cadre des placements de l'aide sociale à l'enfance .

6. Mission Supports internes

6.1. Programme Logistique

A ce chapitre sont retracées, les recettes liées à la restauration des agents départements. Elles s'établissent à 0,113 million d'euros.

6.2. Programme Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Le montant des recettes perçues en 2017 a atteint 1,311 million d'euros qui proviennent des mises en location de propriétés départementales (0,651 million d'euros), des redevances pour les logements des collèges (0,358 million d'euros), des remboursements de trop versés au titre des taxes diverses (0,192 million d'euros) ainsi que des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances (0,110 million d'euros).

6.3. Programme Secrétariat général

Les recettes constatées pour ce programme sont constituées des remboursements par la

MDPH des frais d'affranchissement réalisés par les services départementaux pour son compte qui ont représenté en 2017 un montant de 0,160 million d'euros.

Chapitre 76 - Produits financiers

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	1,333	4,334	5,715	328,73%	131,86 %

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Finances	1,333	4,334	5,715	328,73%	131,86 %

1. Mission : finances

Les recettes constatées à ce chapitre au compte administratif 2017 s'établissent à 5,715 millions d'euros comprenant principalement :

- 0,053 million d'euros constituées du produit des opérations de couverture de taux contre 0,058 millions d'euros en 2016 ;
- 2,830 millions d'euros versés par le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés dû à une double versement en 2017 contre 1,089 millions d'euros l'exercice précédent ;
- 2,833 millions d'euros au titre des valeurs mobilières versées à la Collectivité.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Recettes	13,65	10,64	117,34	27,02%	100,00%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Missions :					
- Action sociale, prévention, santé	1,418	0,082	1,432	0,99 %	100 %
- Enfance et famille	2,166	1,564	0,465	-78,53 %	29,74 %
- Finances (<i>écriture comptable</i>)	3,646	8,906	7,745	112,38 %	86,95 %
- Supports internes	5,986	0,025	7,509	25,44 %	100 %

Selon la nomenclature comptable, le produit de cessions foncières est prévu (au budget primitif ou en décision modificative) en section d'investissement et réalisé en section de fonctionnement, relativisant d'autant le taux de réalisation de ce chapitre au compte administratif.

Par ailleurs, il enregistre les écritures comptables liées au solde de contre-passations non intégralement réalisées en dépenses, autres que celles relevant du chapitre 016 et du chapitre 017.

1. Mission Action sociale, prévention, santé

Les recettes à hauteur de 1,432 million d'euros recouvrent essentiellement :

- 1,301 million d'euros au titre de la prévention et du dépistage des infections par le virus VIH ;
- 0,129 million d'euros pour la prévention bucco-dentaire, en lien avec le projet «M't Dents».

2. Mission Finances

Les recettes enregistrées à ce titre se sont élevées en 2017 à un montant total de 7,745 millions d'euros et sont essentiellement constituées des écritures comptables de soldes de contre-passations non intégralement réalisées en dépenses (7,686 millions d'euros).

3. Mission Enfance et famille

Les recettes imputées à ce chapitre s'établissent à 0,465 millions d'euros. Elles concernent :

- l'aide de l'État au titre de l'évaluation des mineurs non accompagnés à hauteur de 0,290 million d'euros ;
- les remboursements des frais de séjours (liés à des avoirs, des trop perçus sur prix de journées de la part des établissements...), ainsi que des remboursements d'allocations diverses à hauteur de 0,173 million d'euros.

4. Mission Supports internes

Les recettes enregistrées à ce titre se sont élevées au total à 7,509 millions d'euros, et correspondent pour leur plus large part aux produits des cessions immobilières perçus en 2017. Il s'est notamment agit de la rétrocession à l'endroit de Seine-Saint-Denis Habitat de l'ancien patrimoine de la société d'économie mixte Elogie, de l'encaissement de la soulte résultant de la cession des terrains de la Motte à Bobigny, des recettes résultant des échanges de terrains avec la ville de Bobigny, ainsi que des indemnités d'éviction perçue de la part du STIF pour les opérations d'aménagement du T4 (6,731 millions d'euros), mais aussi par les remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances (0,046 million d'euros).

Chapitre 78 - Reprise sur amortissement et provision

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Variation 2016/2017	Taux de réalisation
Recettes : - finances	48,870	33,260	33,260	-31,95 %	100,00%

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Variation 2016/2017	Taux de réalisation
- Reprise sur provision	48,87	33,26	33,26	-31,95	100,00%

Les reprises sur provisions sur l'exercice 2017 s'élèvent à 33,257 millions d'euros et comprennent notamment la reprise de provision à hauteur de 13,899 millions d'euros, destinée au paiement des indemnités de remboursement anticipés liés au réaménagement des derniers produits structurés détenus par le Département.

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe d'assainissement : Investissement

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Dépenses	45,171	70,116	61,588	87,84%
Recettes	54,549	70,116	59,307	84,59%
CHARGE NETTE	-9,38	0,000	2,280	

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Variation 2016/2017	Taux de réalisation
- Développement du patrimoine d'assainissement	8,891	15,545	14,663	64,92%	94,33%
- Gestion du réseau et des écoulements	24,390	41,432	38,375	57,34%	92,62%
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	0,921	1,134	1,058	14,81%	93,25%
- Finances assainissement dont :	23,740	10,864	10,752	-54,71%	98,97%
→ Prêts AESN	2,189	2,284	2,178		
→ Emprunts	4,033	0,354	0,353		
→ Quote-part de subvention d'investissement	3,902	3,988	3,982		
→ Déficit antérieur reporté	13,616	4,238	4,238		

Principales recettes réalisées dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2016	Prévu 2017	CA 2017	Variation 2016/2017	Taux de réalisation
Développement du patrimoine d'assainissement dont :	2,161	5,196	5,448	152,11%	104,85%
- Subventions de l'AESN	1,317	4,196	4,779	262,87%	113,89%
- Remboursement des raccordements	0,844	1,000	0,669	-20,73%	66,91%
Gestion du réseau des écoulements dont :	10,595	18,300	16,794	58,51%	91,77%
- Subventions	9,150	3,000	2,444	-73,29%	81,47%
- Travaux pour compte de tiers		0,300			
Finances assainissement dont :	41,793	43,995	34,754	-16,84%	79,00%
- Reprise du résultat n-1	21,378	9,962	9,962	-54,80%	100,00%
- Prêt AESN	1,080	3,456	4,648	330,37%	134,47%
- Autofinancement complémentaire		10,382			
- Amortissements	18,556	19,175	19,166	3,29%	99,95%

1. Dépenses d'investissement

Les crédits réalisés en 2017 s'élèvent à 61,588 millions d'euros, en progression de 36 % par rapport à l'exercice précédent.

1.1. Action : Développement du patrimoine d'assainissement

Les réalisations progressent de 65% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 14,663 millions d'euros. Cette progression est intégralement liée aux réalisations relatives aux bassins prioritaires.

Les bassins prioritaires : 11,773 millions d'euros intégrant :

- le démarrage du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil (3,129 millions d'euros) ;
- les travaux relatifs à la troisième tranche du bassin du Rouailler à Livry-Gargan (8,475 millions d'euros) ;
- des études relatives à la construction de bassins (0,170 million d'euros).

La construction du réseau : 2,890 millions d'euros, qui incluent notamment :

- les études et travaux préparatoires (0,376 million d'euros) ;
- la création de branchements les travaux d'amélioration hydraulique (2,491 millions d'euros).

1.2. Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements :

Les crédits réalisés en faveur du maintien en état du patrimoine d'assainissement et de la bonne gestion du réseau s'élèvent à 38,375 millions d'euros. Les réalisations recouvrent principalement :

- la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens : 36,015 millions d'euros dont :
 - les travaux effectués pour le compte de tiers représentant un total de 23,716 millions d'euros et composés des ouvrages d'assainissement liés aux opérations d'infrastructures de transports en commun ;
 - les collecteurs visitables (6,473 millions d'euros) ;
 - les canalisations non visitables (5,083 millions d'euros) ;
 - la connaissance du réseau (0,665 million d'euros) ;
 - les travaux préparatoires et de coordination (0,078 million d'euros).
- la gestion automatisée du réseau d'assainissement : 1,734 million d'euros ;
- les travaux de sécurité sur le réseau : 0,188 million d'euros ;
- la fibre optique : 0,039 million d'euros ;
- les études : 0,178 million d'euros ;
- l'hydrologie : 0,222 million d'euros.

1.3. Action : Bâtiments, équipements et moyens généraux

L'enveloppe financière réalisée à hauteur de 1,058 million d'euros intègre :

- des dépenses à hauteur de 0,264 million d'euros qui ont permis de poursuivre la modernisation de l'infrastructure réseau ;
- des dépenses à hauteur de 0,794 million d'euros consacrés à des frais d'études (0,003 million d'euros), à l'acquisition de véhicules (0,096 million d'euros), de matériels informatiques (0,062 million d'euros), ainsi qu'aux travaux de grosses réparations bâtementaires et d'équipements spécifiques (0,634 million d'euros).

1.4. Action : Finances

Les mouvements comptables et financiers s'établissent à 10,752 millions d'euros et se décomposent de la façon suivante :

- 2,531 millions d'euros de remboursement en capital intégrant le remboursement en capital auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour un montant de 2,178 millions d'euros,
- 3,982 millions d'euros de quote-part de subvention d'investissement (mouvements d'ordre) ;
- 4,238 millions d'euros de reprise du déficit antérieur reporté (13,616 millions d'euros l'exercice précédent).

2. Recettes d'investissement

2.1. Action : Développement du patrimoine et assainissement

La réalisation budgétaire s'évalue à 5,448 millions d'euros. Elle se décline de la manière suivante :

- Les bassins prioritaires : 4,778 millions d'euros de subventions d'équipement de l'AESN ;
- La construction du réseau : 0,669 million d'euros relatifs à la part de branchements neufs remboursés au Département par les particuliers ou aménageurs se raccordant à l'égout.

2.2. Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Les subventions perçues s'établissent à 16,794 millions d'euros. Elles comprennent :

- 0,154 million d'euros affectées à des études ;
- 2,179 millions d'euros de subventions sur des opérations de canalisations et de collecteurs ;
- 14,417 millions d'euros sur des opérations de transport ;
- 0,044 million d'euros sur la gestion automatisée.

2.3. Action : Finances assainissement

La réalisation budgétaire s'élève à 34,754 millions d'euros. Elle enregistre les éléments suivants :

- 4,648 millions d'euros au titre de l'emprunt ;
- 29,128 millions d'euros d'autofinancement ;
- 0,978 million d'euros liée aux opérations patrimoniales.

Budget annexe d'assainissement : Fonctionnement

Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2016 et 2017

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
Dépenses	44,473	56,765	44,809	0,76%	78,94%
(hors autofinancement complémentaire)	44,473	46,383	44,809	0,76%	96,61%
Recettes	55,061	56,765	57,334	4,13%	101,00%
CHARGE NETTE	-10,59	0,000	-12,53		

Principales actions dans le chapitre

(en millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2016	Prévu 2017	Réalisé 2017	Variation 2016/2017	Exécution 2017
-Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	9,945	10,436	9,677	-2,44%	92,97%
-Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,794	2,002	1,643	-8,44%	82,04%
-Frais de personnel	12,595	13,246	13,023	3,40%	98,32%
-Finances assainissement <i>dont</i> :	20,041	30,935	20,435	1,97%	66,06%
. Charge de la dette	0,888	0,169	0,130	-85,38%	76,80%
. Dotations aux amortissements	18,556	19,175	19,166	3,19%	99,95%
. Autofinancement complémentaire		10,382			

1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 44,809 millions d'euros en 2017, stable par rapport à l'exercice précédent.

1.1. Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 9,677 millions d'euros. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- l'entretien du réseau à hauteur de 6,775 millions d'euros, en baisse de 2,53% dont :
- les études : 0,019 million d'euros ;
- la gestion automatisée du réseau : 0,849 million d'euros ;
- l'hydrologie : 0,516 million d'euros ;
- l'entretien du réseau SIAAP et des communes : 1,345 million d'euros ;

- la radio : 0,173 million d'euros.

1.2. Action : Bâtiments, équipement, moyens généraux

Les réalisations relatives aux bâtiments et moyens généraux s'élèvent à 1,643 million d'euros.

1.3. Action : Ressources humaines

Les dépenses de personnel s'établissent à hauteur de 13,053 millions d'euros.

1.4. Action : Finances

Les mouvements comptables et financiers s'élèvent à 20,435 millions d'euros, recouvrant principalement :

- les commissions liées au recouvrement de la redevance : 0,440 million d'euros ;
- les dotations aux amortissements : 19,166 millions d'euros ;
- 0,130 million d'euros dans le cadre des intérêts de la dette et dans la stratégie budgétaire et financière.

2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 57,334 millions d'euros, en hausse de 4,13% par rapport à l'exercice précédent.

Elles recouvrent principalement :

- la redevance d'assainissement : 46,011 millions d'euros ;
- les participations de divers tiers pour les travaux exécutés pour leur compte :
 - les remboursements du SIAAP et des Communes : 2,859 millions d'euros ;
 - les participations pour raccordement à l'égout : 0,996 million d'euros.
- la redevance fibre optique : 1,184 million d'euros ;
- l'aide à la qualité d'exploitation Aquex : 0,381 million d'euros de l'AESN dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du système d'exploitation ;
- la contribution du budget principal : 0,900 million d'euros ;
- la quote-part des subventions d'investissement (mouvement d'ordre) : 4,358 millions d'euros. Les subventions d'équipement, servant à réaliser des immobilisations qui seront elles-mêmes amorties, doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné ;
- la reprise de résultat de l'exercice précédent : 0,625 million d'euros.